Bulletin municipal

Janvier 2023

 # 95

FLAVIGNAC

Dossier

FLAVIGNAC ET SES VILLAGES

Mairie de Flavignac 87230
05 55 39 11 14
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

Sommaire

03 I LE MOT DU MAIRE

04 I CONSEILS MUNICIPAUX

13 I VIE COMMUNALE

17 I LA PAGE DE L'ÉCOLE

19 I DOSSIER **FLAVIGNAC ET SES VILLAGES**

26 I VIE ASSOCIATIVE

32 I COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

36 I CIAS

37 I PARC NATUREL REGIONAL

38 I SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE

39 I ÉTAT CIVIL

40 I MÉMENTO

FLAVIGNAC

Mairie de Flavignac
87230 Flavignac
05 55 39 11 14
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

Bulletin municipal janvier 2023
Parution bi-annuelle
(janvier et juillet)

Responsable de la publication :
Christian DESROCHE, Maire

Rédaction :
Mairie de Flavignac

Comité de lecture :
Valérie BETHOULE, Lucienne GAYOT, Agnès LAFARGE, Colette MALAGNAC, Christine SAZERAT

Crédits photos :
©Syndicat Vienne Briance Gorre (p.5), ©Christophe Mercier (p.14), ©Frédéric Charrieau, (p.14 Héron bihoreau), ©CIAS (p.36), ©Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus (p.32-34), ©Flavignac loisirs (p.27), ©Gymnastique volontaire (p.30), ©Mairie (couverture, p.16 poules, p.17 à 23), @SEHV (p.13), ©Océane Massicot (p.16 lapins), ©Panneaupocket (p.18), ©Pnrpl (p.37), ©Les Voiz'amies (p.15), ©Ecole de Flavignac (p.18 dans les pas de Saint-Fortunat), ©APE (p.26), ©Les Carrioles (p.27), ©Comité de Jumelage (p.28-29-30), ©Union Cycliste (p.30 logo), ©Cadanses Folk (p.31), ©Office de tourisme (p.35), ©Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (p.38), ©Ville de Dietenhofen (p.30 Playmobil, éoliennes),

Mise en page et impression :
Mairie de Flavignac

1er tirage : 500 exemplaires

Le bulletin est distribué par La Poste à tous les foyers de la Commune. Au cas où certains seraient oubliés par les services postaux, nous vous remercions d'en informer le secrétariat de mairie qui dispose de quelques exemplaires.

Le mot du Maire

Après la difficile crise sanitaire qui a perturbé et perturbe encore notre quotidien depuis 3 ans, nous sommes confrontés à une sévère crise économique avec une forte inflation. La Commune de Flavignac, comme les autres collectivités, subit les importantes hausses du prix de l'énergie. Il est donc nécessaire de s'adapter ; le Conseil a adopté différentes mesures comme, par exemple, l'extinction de l'éclairage public dans le bourg entre 23h00 et 6h00 ou l'ajustement du fonctionnement des chaufferies du groupe scolaire et de la salle des fêtes. Nous avions anticipé ces fortes augmentations lors de l'élaboration du budget 2022 mais il s'agit bien évidemment d'arbitrages au détriment d'autres dépenses. La bonne situation financière de la commune permet de faire face pour le moment, mais nous devons rester vigilants si la situation perdure. Cette crise nous touche tous et toutes et je reste inquiet pour les foyers les plus vulnérables financièrement mais aussi pour les commerces, les artisans et les entreprises…

Malgré ces difficultés, la Commune poursuit ses investissements : la mise en séparatif des plus anciens réseaux d'assainissement datant du début des années 1970 avec création d'un réseau d'eau pluviale, dans la rue Pasteur, la place de l'église, la rue Saint-Fortunat et la place de la mairie, est le préalable aux tranches suivantes d'aménagement du centre-bourg. Il a enfin été possible d'acquérir un ensemble d'immeubles et terrains situés entre la rue Pasteur et le champ de foire. Une partie de ces bâtiments a changé de propriétaires à plusieurs reprises ces dernières années et ceux-ci n'avaient malheureusement ni la capacité financière, ni même la volonté, d'entreprendre les travaux d'entretien minimum indispensables, d'où le délabrement de certaines parties, délabrement qui s'est fortement accentué ces derniers mois. Dans un premier temps ces locaux vont être sécurisés et interdits d'accès, ce qui va permettre d'élaborer un projet de restructuration et de mise en valeur.

Suite aux élections législatives qui ont vu l'élection de Stéphane Delautrette comme député, Emmanuel Dexet est devenu le nouveau président de la communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus.

La fréquentation estivale du plan d'eau a été très bonne. Le coin de fraîcheur que constitue le Lac Saint-Fortunat a été particulièrement bienvenu et apprécié lors des canicules à répétition de cet été. C'est une véritable chance de pouvoir offrir une plage ouverte à la baignade avec des eaux de bonne qualité ainsi qu'un espace de détente quasiment dans le bourg. Nous fêtons en 2023 les cinquante ans du Lac Saint-Fortunat mis en eau en 1973.

Mesdames et Messieurs, chers concitoyens, l'ensemble du Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2023.

Christian DESROCHE

CONSEIL MUNICIPAL

6 juillet 2022

Présents : Christian Desroche (président de séance), Claudine Pradier, François Gayot, Caroline Dupeyroux (secrétaire de séance), René Paraud, Nora Sabourdy Schneider, Hubert Doudet, Jean François Boyer, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud, Jim Tran
Absente avec pouvoir : Karine Bula-Lafont
Absents excusés : Patrick Précigout, Isabelle Bernard, Benjamin Tournois

Présentation du projet d'implantation d'une antenne relais multimédia par Bouygues Telecom

Conformément à la demande du Conseil municipal, le Maire a invité Monsieur Roehrig, interlocuteur des collectivités territoriales pour la société Bouygues Telecom et Madame Tosarelli du cabinet d'études FTN Consulting en charge du projet. Une délégation de personnes de la commune, signataires d'une pétition contre l'implantation d'une antenne 5G, a assisté au début de la séance. Le Maire a autorisé le public à poser des questions.

Monsieur Roehrig a présenté le déploiement des antennes sur le territoire et la raison de ce déploiement : d'ici quelques années, les réseaux seront saturés en raison de la multiplication des appareils connectés dans les foyers et en raison du recours beaucoup plus important au télétravail, tel qu'on a pu le constater dans les deux dernières années. Aujourd'hui, les antennes qui sont installées sont équipées de 3, 4 et 5G pour un confort numérique. L'installation d'une antenne relais sur la commune fait partie du projet Crozon qui est une mutualisation du réseau Bouygues Telecom et SFR dans les zones les moins denses de France dans le but d'améliorer significativement la qualité des réseaux de téléphonie mobile. D'après M Roehrig, 500 à 600 antennes relais seront installées sur le département de la Haute-Vienne.

Madame Tosarelli du bureau d'études a présenté le projet de Flavignac, commune qui ne compte pour le moment qu'une antenne relais située entre Sainte-Catherine et Puybonnieux près de la limite de commune avec Pageas. L'antenne envisagée serait d'une hauteur de 30 mètres, de forme triangulaire, de couleur grise ou verte. Elle serait installée sur la parcelle communale ZV 21 au lieu-dit les Palennes. Le bas de l'antenne serait camouflé par les quelques arbres présents sur ce site.

Questions :

Ce terrain est un bien de section et donc ce ne serait pas à la commune de prendre la décision ?
Réponse de M. le Maire : le terrain n'est plus un bien de section. Une circulaire de la préfecture autorisait, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et lorsque la commune le demandait, le transfert dans le domaine privé de la commune de tout bien de section dont les taxes foncières étaient admises en non-valeur depuis plus de cinq années consécutives et en l'absence de commission syndicale constituée. Cette parcelle a fait partie du transfert acté par arrêté préfectoral en 2013.

Pourquoi il n'a pas été choisi d'installer l'antenne sur le château d'eau qui est déjà sur un point haut ?
Réponse de Mme Tosarelli : il faut déjà obtenir une convention d'installation et il est constaté sur des installations de ce type des arrachements suite à des coups de vent. Juridiquement, les responsabilités sont difficiles à reconnaître pour l'une ou l'autre partie. Donc ce genre d'installation est évité.

Ce pylône pourra-t-il servir à d'autres opérateurs ?
Réponse de M. Roehrig : oui, mais les antennes seront en dessous celles existantes.

Y aura-t-il une limitation de ce déploiement car, comme expliqué la portée de la 5G est d'environ 3 km, donc on risque voir « fleurir » de nombreux pylônes ?
Réponse de M. Roehrig : le déploiement des antennes relais pour couvrir le territoire est contrôlé par l'ARCEP*. Elle peut décider s'il y a nécessité ou pas. Mais comme il a déjà été évoqué, il peut être demandé aux opérateurs de se mettre sur le même pylône.

Y a-t-il une étude des risques liés à la santé ?
Réponse de M Roehrig : Il existe, d'après une réglementation du 3 mai 2020, une limitation d'exposition du public à 36v/m. Voir rapport de l'ANFR*. Il conseille également d'aller voir sur le site de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires le guide pratique des Antennes Relais.

À la fin de l'échange, il n'a pas été pris de délibération au sujet de l'implantation ou non d'une antenne relais pour que chaque élu puisse analyser les différents échanges et définir sa position lors d'un prochain conseil municipal.

** L'Agence nationale des fréquences (ANFR) gère l'ensemble des fréquences radioélectriques en France. Cette ressource rare et stratégique, utilisée pour toutes les communications sans fil, appartient au domaine public de l'Etat qui en a confié la gestion à l'ANFR. A ce titre, elle a pour mission de négocier, au niveau international, les futurs usages des bandes de fréquences et de défendre les positions françaises. Elle autorise également toutes les implantations de sites d'émission (>5 watts) sur le territoire et s'assure du respect des limites d'exposition du public aux ondes. Enfin, elle contrôle l'utilisation des fréquences et assure une bonne cohabitation de leurs usages par l'ensemble des utilisateurs.*

Questions diverses

Convention avec le théâtre de l'Union
Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de partenariat pour un spectacle qui doit avoir lieu le mardi 26 juillet au bord du lac Saint-Fortunat « Leurs enfants après eux ». Cette représentation s'inscrit dans le cadre d'une insertion professionnelle de comédiens de l'école supérieure de théâtre de l'Union de Limoges.
La convention prévoit une participation forfaitaire de la commune de 120 € (droits SACEM), la confection de 16 repas pour les comédiens et la fourniture d'un raccordement électrique. En contrepartie, la commune pourra laisser la buvette du lac ouverte pour la vente de divers produits pendant l'entracte. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le saviez-vous ?

Comment est acheminée l'eau potable jusqu'à Flavignac ?

La production et la distribution d'eau potable sont gérées par le Syndicat Mixte Fermé d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE. Celui-ci regroupe aujourd'hui 57 communes du Centre Sud du département.

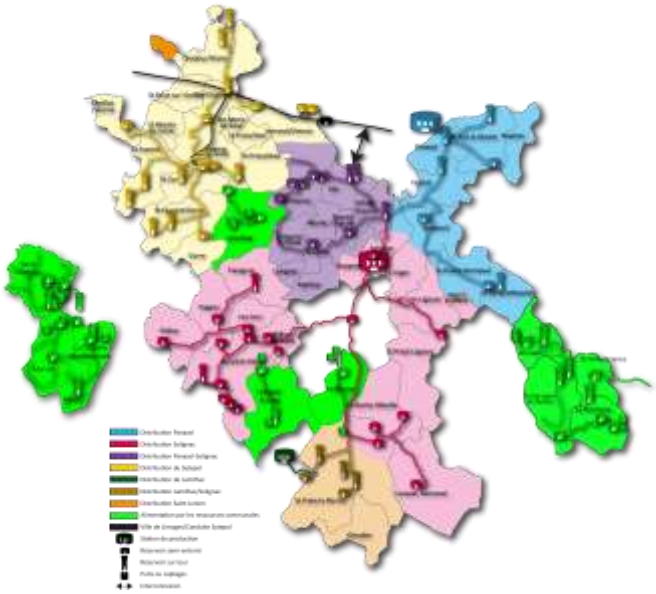

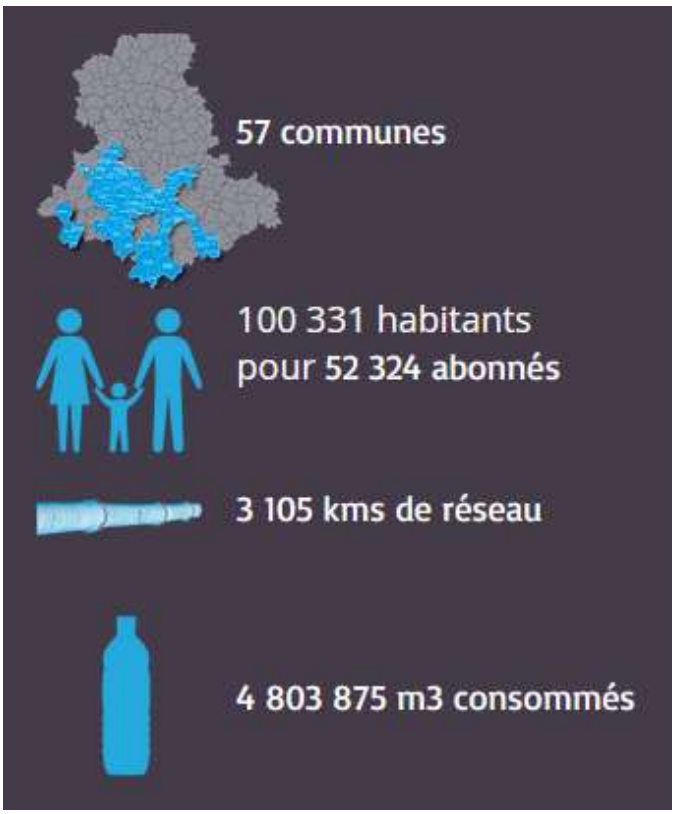

Syndicat des Eaux Vienne . Briance . Gorre
3 allée Georges Cuvier - 87700 AIXE-SUR-VIENNE - Accès possible par la rue de Cognac
Tél : 05 55 70 33 32 - Fax : 05 55 70 45 65 - Mail : contact@synd-vbg-eaux.com

30 septembre 2022

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, René Paraud, Hubert Doudet, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud (secrétaire de séance), Isabelle Bernard, Jim Tran, Benjamin Tournois
Absents avec pouvoir : Claudine Pradier, Caroline Dupeyroux, Nora Sabourdy Schneider, Jean François Boyer, Karine Bula-Lafont
Absent excusé : François Gayot

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

Travaux centre-bourg – Tranches optionnelles

Le Maire indique que le Conseil doit délibérer pour poursuivre les travaux du centre-bourg avec les tranches B et C appelées également tranches optionnelles 1 et 2 qui correspondent à la place du 8 mai 1945, d'une part, à la rue Pasteur et à la place Saint-Fortunat, d'autre part. À la suite d'une réactualisation des coûts demandée à la maîtrise d'œuvre en raison de l'importante inflation constatée ces derniers mois, le nouveau montant des travaux est de :

- Tranche B : montant 236 799,08 € HT
- Tranche C : montant 421 956,40 € HT
- Jeux : montant 46 091 € HT

Il est rappelé que nous avions un délai de 36 mois après le début de la première tranche pour engager les travaux des deux autres.
Au vu des coûts de réactualisation, + 93 000 € HT, le Maire propose de délibérer pour continuer les travaux des tranches B et C mais sans les jeux.

Demandes de subventions

Pour les travaux centre-bourg :
Il est proposé de déposer une demande de subvention à l'État au titre de la DETR (30 %) pour les tranches B et C. Le montant total s'élève à 671 126,90 € HT honoraires compris. Il est donc proposé de déposer deux demandes de subvention au Conseil départemental au travers des CDDI - Contrats Départementaux de Développement Intercommunal (40%).

- pour la tranche B : 244 494,99 € HT
- pour la tranche C : 426 631,91 € HT

Pour les travaux de Grosses Réparations de Voirie Communale (GRVC) :
Route d'Eynanças entre le carrefour de Cessaguet et le carrefour des Landettes.
Montant estimé : 68 000 € HT

Point sur les aides pour les travaux d'assainissement.
Pour la réalisation des travaux d'assainissement place du 8 mai 1945, rue Pasteur et place Saint-Fortunat, la commune devrait obtenir une aide de 65 % de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental, aide calculée sur le montant HT des travaux. Ces derniers doivent débuter à la mi-octobre devant la mairie et se poursuivre par la rue et la place Saint-Fortunat et la rue Pasteur. Pour cette dernière partie, nous sommes toujours en attente du rapport de l'INRAP concernant les fouilles archéologiques préventives. En fonction de ce rapport, le Service régional de l'Archéologie autorisera la réalisation des travaux ou éventuellement prescrira des fouilles archéologiques complémentaires.

Étude d'implantation d'une antenne relais multimédia

Le Maire rappelle que la séance du Conseil municipal du 6 juillet dernier avait pour principal sujet le projet d'implantation d'une antenne relais multimédia avec une présentation du dossier par la société Bouygues Telecom et le cabinet d'études chargé du dossier. Chaque élu a pu réfléchir à cette implantation en connaissance de cause au regard des éléments apportés et débattus. Un article du *Populaire du Centre* en date du 30 septembre 2022 a été distribué sur les tables, à la demande des personnes opposées à cette implantation ; cet article traite des problèmes qu'aurait engendrés une antenne installée à proximité d'un élevage.
Le Maire demande l'avis de chaque membre du Conseil municipal. Maud Gerbaud indique qu'elle a beaucoup de problèmes de réseau téléphonique là où elle habite, qu'elle travaille beaucoup avec internet et qu'elle est plutôt favorable à

l'implantation. Elle demande aussi qu'un suivi sur les nuisances puisse être fait. Benjamin Tournois ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il y ait une antenne. Il précise qu'il y a déjà des relais à côté d'élevages qui n'ont pas généré de problème particulier. Hubert Doudet indique qu'il y a déjà sur le département 708 antennes relais installées, que la portée est beaucoup trop limitée (en moyenne 500 mètres) et qu'on risque de voir se multiplier ces relais autour du bourg. Il s'abstiendra au moment du vote et indique que Jean François Boyer dont il a le pouvoir s'abstiendra aussi. Stéphanie Pouplier explique que les nouvelles technologies nous attirent vers ce genre de connections mais trouve que ce n'est pas assez encadré. Elle s'abstiendra lors du vote. Isabelle Bernard est plutôt favorable car beaucoup de jeunes familles se connectent avec leur téléphone portable ou ont de plus en plus d'appareils connectés (Nora Schneider dont elle a un pouvoir est également favorable). Patrick Précigout aurait souhaité un relais avec une portée plus importante pour pouvoir l'éloigner. Ce n'est pas très joli. Après avoir effacé des réseaux, on laisse construire une antenne de 30 m de haut ; il votera contre. Jim Tran estime que ce sont de nouvelles technologies pour se connecter et qu'elles peuvent être utiles pour le travail ; il se dit plutôt favorable. René Paraud indique que c'est utile pour les jeunes familles et est plutôt favorable. Caroline Dupeyroux n'utilise pas beaucoup ce genre de connections. Elle comprend que ce soit utile pour des professionnels, mais elle estime qu'il y en a beaucoup trop. Elle s'abstiendra (Karine Bula-Lafont, dont elle a un pouvoir, est contre). Christian Desroche rappelle qu'il y a quelques années le Conseil municipal avait demandé des mesures d'améliorations de la couverture téléphonique dans le bourg sans qu'il n'y ait eu de résultat. Aujourd'hui, il nous est proposé d'installer un relais mais sur lequel sera associée la technologie 3, 4 et 5G. Finalement on n'a pas trop le choix si on veut une couverture téléphonique correcte. Il est donc plutôt favorable (Claudine Pradier pour laquelle il a un pouvoir est favorable également).

Après cet échange, le Maire soumet aux voix l'autorisation d'étude d'implantation d'une antenne relais Bouygues Telecom sur le terrain de la commune situé au lieu-dit les Palennes. S'agissant d'une ancienne décharge pour les ordures ménagères, la Commune n'investira pas dans une dépollution du site ou dans une étude des sols.

Une autorisation d'urbanisme en bonne et due forme de la part de Bouygues Telecom devra bien évidemment être déposée.

Vote : 2 contre, 4 abstentions et 9 pour.

Redevance assainissement collectif

Le Maire rappelle que pour l'année 2022, il avait été décidé d'instituer une part fixe et une part variable sur cette redevance qui se décomposait de la façon suivante : part fixe 30 € par foyer + 1 € par m^3 d'eau consommée. Il est constaté une baisse de la consommation d'eau qui sera très certainement accentuée en 2022, au vu des économies d'eau demandées. Deux propositions d'augmentation du prix du m^3 sont faites : 1,05 € ou 1,10 €. Le Conseil décide de fixer le prix du traitement du m^3 d'eau usée à 1,05 €.

Assainissement collectif – Convention pour le contrôle de conformité des raccordements

La Commune avait une convention avec la SAUR pour le contrôle des raccordements à l'assainissement collectif lors de ventes de biens immobiliers afin de vérifier la conformité des installations. Cette convention valable 3 ans est désormais caduque. Une nouvelle proposition de convention a été faite par la SAUR avec un coût du contrôle à 130 € HT et 55 € HT pour une contre-visite.

Redevances d'occupation du domaine public

Le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par Enedis est de 221 € ; celle d'Orange est de 2 364,61 €.

Taxe d'aménagement et exonérations facultatives

Il est rappelé que cette taxe est due à la Commune et au Département lors d'opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme telles que permis de construire ou déclaration préalable. A la création de cette taxe, il avait été décidé d'uniformiser le taux à 1 % au niveau des communes de la Communauté de communes dans le but d'inciter des foyers à faire

construire sur notre territoire. Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux de cette taxe et de conserver les mêmes exonérations facultatives.

Exonération TFNB sur les terrains agricoles biologiques

Le Conseil municipal avait pris une délibération, à la séance du mois de février 2022, pour exonérer pendant 5 ans de taxe foncière les terrains non bâtis affectés à des cultures en mode biologique, en vue de favoriser le développement de ces productions sur la commune. La Direction des finances publiques nous a demandé de prendre la délibération type fournie par ses services. Celle-ci précise que tous les agriculteurs qui souhaitent se convertir en agriculture biologique sont concernés et non uniquement les nouvelles installations. Il est proposé de ne pas revenir sur cette délibération.

Vote : 14 pour et 1 abstention

Personnel – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Dans le cadre d'évolution du personnel prévue selon les lignes directrices de gestion, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à compter du 1er novembre 2022, ce qui a été validé par le comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Haute-Vienne.

Personnel – Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Dans le cadre d'évolution du personnel prévue selon les lignes directrices de gestion, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er novembre 2022, ce qui a été validé par le comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Haute-Vienne.

Modification de l'extinction de l'éclairage public

Il est rappelé qu'actuellement l'éclairage public du bourg s'éteint à minuit et se rallume le matin à 5h00. Pour harmoniser les horaires et réaliser des économies d'énergie supplémentaires, il est proposé une extinction générale à 23h00 et un allumage à 6h00. Concernant les postes d'éclairage public dans les villages, seuls ceux équipés d'une horloge astronomique pourront avoir la même extinction. Il sera demandé à l'entreprise Batifoix de procéder à ce réglage.

Vote : 1 contre

Une question est posée au sujet de l'éclairage festif de fin d'année. Le contrat étant en cours pour une durée de 5 ans, une minuterie sera installée là où c'est possible afin de raccourcir la période d'illuminations.

Budget communal : délibération modificative n°2

Section d'investissement :

Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
10 Dotations, fonds divers et réserves	10222 FCTVA	+ 3 671 €	
10 Dotations, fonds divers et réserves	10226 Taxe d'aménagement	+ 1 716 €	
13 Subventions d'investissement	1321 Subvention d'équipement État ; programme 168 Matériel divers (cantine)	+ 614 €	
13 Subventions d'investissement	13258 Subvention d'équipement non transférable ; programme 286 Extension réseaux éclairage public – Entrée école	+ 2 525 €	
13 Subventions d'investissement	1321 Subvention d'équipement État ; programme 289 Classe numérique	+ 318 €	
13 Subventions d'investissement	1321 Subvention d'équipement État ; programme 290 Terrain de tennis	+ 391 €	
13 Subventions d'investissement	1323 Subvention d'équipement Département ; programme 290 Terrain de tennis	+ 914 €	
23 Immobilisations en cours	2313 Constructions ; programme 293 Église - Toiture		+ 1 963 €
23 Immobilisations en cours	2315 Installations, matériel et outillage technique ; programme 276 Aménagement place du Général de Gaulle		+ 8 186 €
		+ 10 149 €	+ 10 149 €

Transport scolaire – Avenant à la convention

La région Nouvelle-Aquitaine, entité organisatrice des transports scolaires, nous propose un avenant à la convention initiale qui prévoyait, à la rentrée scolaire 2022, un accompagnateur dans tous les bus transportant des enfants de moins de 6 ans. Compte tenu des importantes difficultés que pose la mise en place de ce service, cette obligation est repoussée à la rentrée 2024/2025.

Questions diverses

Logiciels comptables

Après une consultation de l'Agence technique départementale, c'est la société JVS qui va assurer la logistique pour les besoins comptables des collectivités. L'ATEC va toujours assurer les premières interventions. Il avait été prévu au budget une somme pour l'achat d'éventuels logiciels mais l'utilisation de ces outils se faisant via une plateforme, cette somme ne sera pas utilisée. Seul un montant de cotisation annuel est fixé à 1 316 € TTC pour la Commune.

Place du Général de Gaulle

Il est demandé si l'herbe qui a été semée sur la place va repousser et si les rosiers morts vont être remplacés. En effet, nous avons subi un été très sec, ce qui n'a pas facilité la pousse de l'herbe et des végétaux. Conformément aux dispositions du marché, les rosiers seront remplacés à l'automne.

Immeuble rue Pasteur

Le sous-seing des deux acquisitions rue Pasteur a été signé. La signature définitive pour l'immeuble (ex Chibois) est prévue le 17 octobre. Il est demandé une mise à jour du devis pour le nettoyage et la mise hors d'eau de cet immeuble. Pour le second immeuble (ex Auvert), la signature définitive devrait intervenir au mois de novembre.

Augmentation du prix du chauffage de la salle des fêtes pendant la période d'hiver

Nous subissons tous des augmentations des coûts de l'énergie et des combustibles. Devant cet état de fait, il est proposé d'augmenter de 10 € la part chauffage pour la location de la salle des fêtes durant la période de novembre à mars. Les nouveaux tarifs pour le chauffage seront : 40 € pour la grande salle, 30 € pour la petite salle et 70 € pour la location de l'ensemble de la salle des fêtes.

Courrier circulation apaisée

Le Conseil municipal a été destinataire d'un courrier d'une famille nous vantant les bienfaits du « mode circulation apaisée » afin de réduire la vitesse excessive dans le bourg. Nous sommes tous conscients qu'il y a des excès de vitesse dans le bourg.

Il est prévu, mais seulement à la fin des travaux, une limitation de la vitesse dans la traversée du centre-bourg. Cette famille sera reçue par des élus pour lui expliquer ce qui est prévu dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg.

Terrain multisport – City stade

Il est demandé pourquoi les parkings à vélos n'ont pas été installés. Les grilles pour pouvoir stationner les vélos ont été livrées. Nous attendons de pouvoir aménager autour de ce terrain pour pouvoir les installer à l'endroit le plus opportun. Une poubelle est également prévue à l'entrée.

Une question est posée concernant l'affaissement de la plateforme. Malheureusement, malgré un remblaiement supplémentaire effectué par l'entreprise, la plateforme s'est à nouveau affaissée. Pour l'instant, aucune solution n'a été trouvée.

Droits d'auteurs spectacle de l'été au bord du lac

Cet été, la Commune a pu bénéficier d'un spectacle au bord de l'eau sur la plage du lac Saint-Fortunat. Une convention prévoyait le montant des droits d'auteur à payer par la Commune à 115 €. La facture s'est élevée à 277,20 €. Le théâtre de l'Union propose de rembourser la différence, soit un montant de 162,20 €.

Demande de stationnement de caravane

Une personne a déposé un permis de construire sur une parcelle située dans le bourg et elle va réaliser les travaux elle-même. Elle demande l'autorisation de pouvoir rester sur place dans sa caravane le temps des travaux. Au vu des circonstances, il est proposé d'accepter le stationnement de la caravane pour une durée maximale d'une année (soit une autorisation d'une année, soit 3 mois renouvelables 3 fois). Un courrier sera envoyé au demandeur. De plus, il sera obligatoire que cette caravane soit raccordée à toutes les nécessités. Il est rappelé que la Commune s'est engagée pour une extension des réseaux pour ce dossier (électricité et assainissement collectif).

16 décembre 2022

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Claudine Pradier, François Gayot, Caroline Dupeyroux, Nora Sabourdy Schneider, René Paraud, Hubert Doudet, Jean François Boyer, Stéphanie Pouplier (secrétaire de séance), Maud Gerbaud, Jim Tran
Absents avec pouvoir : Karine Bula-Lafont, Isabelle Bernard, Benjamin Tournois

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

Demande d'adhésion des communes de Meuzac et Magnac-Bourg au Syndicat Vienne-Briance-Gorre

Les communes de Meuzac et de Magnac-Bourg indépendantes jusqu'à ce jour sur le plan de la gestion, de la production et de la distribution d'eau potable pourraient connaître des difficultés à assurer l'approvisionnement en eau de leurs administrés dans les années futures et demandent le rattachement au Syndicat. La demande d'adhésion est approuvée par le Conseil.

Rue Pasteur – Extension de réseaux

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager les dépenses liées à l'extension des réseaux d'électricité et d'eaux usées, rue Pasteur jusqu'au croisement avec la rue Haute-du-Bourg pour permettre la viabilisation de la parcelle ZV 206, en zone urbanisable, sur laquelle un permis de construire a été accepté.

Contrat d'entretien des cloches de l'église

Après procédure adaptée, l'entretien des cloches de l'église est confié à l'entreprise Brouillet et fils pour un montant annuel de 164 € HT.

Demande de subvention du collège de Châlus

Six enfants de la commune vont participer à un séjour découverte ski avec le collège de Châlus en janvier 2023. Le reste à charge actuel est de 330 € par élève. La commune participera à hauteur de 30% de ce montant soit environ 99 € par enfant.

Demandes d'achat de terrains

Terrain appartenant au domaine privé de la commune (ZV52)

Une demande est faite à la commune de l'aliénation de l'emprise d'un chemin en impasse enclavé dans une propriété en cours de vente, avenue des Chabannes. Le Conseil avait précédemment consenti à cette vente moyennant la prise en charge des frais d'enquête publique éventuelle par les acquéreurs. Ce terrain n'était plus accessible au public depuis des années et il s'avère que l'enquête publique n'est pas nécessaire. La vente de cette parcelle reste soumise à la prise en charge par les acquéreurs des frais liés au bornage et aux actes notariés.

Parcelle appartenant au domaine privé de la commune (ZV53)

La Commune possède une parcelle, en partie constructible, avenue Jean Jaurès qui fait l'objet d'une demande d'acquisition par un particulier. Après réflexion, le Conseil est favorable à la mise en vente de cette parcelle au prix du marché.

Mobilisation d'emplacements réservés (parcelles AB600, AB601)

Un bien situé dans le bourg, à proximité de l'école, est en vente. Deux des parcelles, couvrant 1 104 m², limitrophes sur trois côtés de parcelles appartenant à la Commune, sont signalées comme emplacements réservés par la commune dans le cadre du PLUi. Le Conseil municipal souhaite en faire l'acquisition afin de constituer une réserve foncière à proximité de l'école et de l'accueil de loisirs, et ce afin de ménager la possibilité d'aménagements futurs. Le Maire est chargé d'entrer en contact avec le vendeur.

Budget communal

Décision modificative n°3

Les recettes supplémentaires des taxes d'aménagement et la revalorisation d'une subvention du département pour un montant de 1 709 € sont affectées en dépenses à l'aménagement du centre-bourg.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget de la commune et du budget de l'assainissement, dans l'attente du vote du budget 2023, et ce dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice 2022.

Gestion du personnel

Contrat d'assurance statutaire

Une forte augmentation des sinistres engendre une renégociation entre le Centre de gestion et l'assurance CNP Sofaxis. Il en résulte une augmentation de 10% du taux de cotisation des communes s'accompagnant d'une baisse de 10% du remboursement des indemnités journalières versées à ces communes en cas de maladies et d'arrêts de travail des personnels communaux à compter du 1er janvier 2023.

Personnel pour le refuge pèlerins

En prévision du recrutement éventuel de personnel en charge de l'entretien et du suivi du local pèlerin (mars-avril et octobre-novembre), le Conseil municipal décide de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet.

Questions diverses

Taxe de séjour touristique

À compter du 1er janvier 2023, la Communauté de communes lèvera une taxe de séjour pour tout résident passant une nuit dans un équipement touristique sur le territoire.

Le local pèlerins de Flavignac ainsi que le camping municipal sont concernés. La taxe serait de 3% du prix de la nuitée. Le Conseil décide de porter la nuitée dans le refuge pèlerins à 11,64 € + 0,36 euro de taxe, soit un total de 12 €. Une réflexion est engagée pour le camping municipal.

Parc naturel régional Périgord Limousin : Appel à candidatures pour le programme *Lu vargier brundant* - Le jardin bourdonnant

Dans le cadre du projet LIFE Wild Bees, le Parc prévoit d'accompagner trois collectivités locales volontaires par an autour d'un projet de création de jardin favorable aux pollinisateurs sauvages, dans une démarche participative. Malgré l'intérêt du dispositif, la Commune ne souhaite pas s'engager dans cette démarche cette année et étudiera cette éventualité pour le prochain appel à volontaires.

Désenclavement ferroviaire de la Haute-Vienne

Face à la dégradation des transports ferroviaires (fermeture de ligne, non renouvellement des équipements, détérioration de la qualité des services…), le Conseil départemental a pris une motion d'urgence relative au désenclavement ferroviaire du territoire haut-viennois. Le Conseil municipal, rejoignant le Conseil départemental dans ses préoccupations (déplorant notamment la fermeture de la ligne Limoges-Angoulême et les problèmes récurrents du Limoges-Paris), soutient cette motion et adressera au ministère et aux parlementaires un courrier.

Reprise de concession dans le cimetière

Une demande de rétrocession d'une concession perpétuelle non utilisée a été déposée. La commune est favorable à l'achat du terrain (sans le caveau) pour un montant de 33,19 € (2/3 du prix d'achat d'origine).

Mise en péril des commerces de nos communes

Les artisans boulangers sont confrontés à des hausses tarifaires de l'énergie qui alimente leurs fours. Ces hausses mettent en péril l'activité de ces commerces essentiels de nos communes. A l'instar de l'Association des Maires Ruraux de France, la Commune adresse à la Première Ministre et aux parlementaires un courrier demandant une dotation d'urgence pour permettre d'accompagner ces entreprises dans ces moments difficiles.

Jumelage

Le 40ème anniversaire du jumelage sera célébré en Allemagne du 18 au 21 mai 2023.

Cérémonie des vœux

En raison du contexte sanitaire toujours incertain, la Municipalité ne souhaite pas organiser de cérémonie des vœux cette année encore.

Projet d'antenne multimédia sur la commune

Plusieurs recours gracieux, relatifs à la décision du Conseil municipal du 30 septembre d'autoriser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'une antenne multimédia, ont été adressés en Mairie.

Immeubles Rue Pasteur

Les actes pour l'acquisition de deux immeubles, situés rue Pasteur (« Chibois » et « Auvert »), ont été signés.

Terrain multisports - City stade

Le parfait achèvement du City stade n'étant pas assuré, la commune entreprend des démarches auprès de l'entreprise qui a réalisé la plateforme pour y remédier.

Avis aux nouveaux habitants

Depuis de nombreuses années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants **un dossier d'accueil destiné à faciliter leur installation dans la Commune**.

Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc. Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la Commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier d'accueil.**

ENFOUISSEMENT RÉSEAUX AVENUE JEAN JAURÈS

Ces travaux conduits par le Syndicat Énergies Haute-Vienne ont été réceptionnés le 19 octobre 2022.

De février à octobre 2022, ils ont permis la rénovation et la mise en souterrain d'environ 2 km de réseaux aériens de distribution d'électricité (1,5 km de réseau basse tension et 500 mètres de réseau moyenne tension, et un poste de transformation).
Ces travaux achèvent la suppression des fils aériens sur toute cette avenue.

Le SEHV assure aussi le traitement des réseaux adossés aux mêmes poteaux :

- l'éclairage public a été rénové : 8 candélabres équipés de Leds ont été installés ;
- les réseaux de télécommunications sont également enfouis en coordination avec Orange.

La réalisation a été confiée par le SEHV à l'entreprise Batifoix dans le cadre des marchés publics.

330 300 € TTC ont été investis :

- 304 600 € (92%) par le SEHV pour les travaux sur le réseau électrique et les infrastructures pour l'éclairage public et les télécommunications ;
- 25 700 € (8%) par la commune pour le matériel d'éclairage public.

Avant travaux

Après travaux

MISE EN LUMIÈRE DE LA PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

À la demande de la commune, le SEHV a réalisé en juillet dernier l'aménagement de l'éclairage public sur la place rénovée.

Toutes les lanternes ont été équipées en Leds : les 14 lanternes sur les façades des bâtiments ainsi que les 4 candélabres au centre de l'esplanade. Une borne « marché » escamotable a également été installée pour faciliter l'accueil d'événements dans ce cœur du bourg.

Les travaux ont été confiés à Batifoix dans le cadre des marchés publics.

Coût des travaux : 35 300 € TTC à la charge de la commune (dont 12 140 € de subvention accordée par le SEHV).

Le saviez-vous ?

Le SEHV est un acteur de l'aménagement du département de la Haute-Vienne et du développement durable. Héritier de l'électrification, il dirige d'importants travaux sur le réseau de distribution dont il est propriétaire au nom des communes.
La loi sur la Transition Énergétique a renforcé son rôle en matière d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie, au service de ses 209 collectivités adhérentes et de chaque habitant du département.

CONTACT : Aïcha GARBAR
chargée de communication SEHV
05 55 35 06 21
06 19 26 70 78
aicha.garbar@sehv.fr
www.sehv.fr

OBSERVATIONS ORNITHOLOGIQUES

Le Chevalier cul-blanc a une nouvelle fois hiverné sur la commune. Le premier est arrivé le 12 décembre 2021 et le dernier est reparti le 21 avril 2022.

La Grande Aigrette est arrivée tôt dans la saison puisque la première observation date du 26 août 2021 (jusqu'à dix individus vus ensemble). Elle a été aperçue jusqu'au 1er mai 2022.

Pour la première fois, le Héron garde-bœufs (petit héron blanc, toujours dans les pattes d'ovins ou de bovins) a hiverné chez nous. Il est arrivé le 29 novembre 2021. Le dernier a été vu le 24 février 2022. Il niche en Limousin à l'étang des Landes en Creuse.

Héron garde-bœufs

Le Bihoreau gris a peut-être niché sur la commune dans un petit étang. Il a été noté d'avril à juin.

La surprise de ce printemps nous est arrivée du côté du camping, avec pour la première fois : le Hibou petit-duc. Un mâle a été entendu du 13 mai au 15 juin 2022. Aucune reproduction n'a été prouvée.

Bihoreau gris

L'Élanion blanc continue de nicher sur la commune pour la quatrième année consécutive avec deux couples recensés.

Le Rollier d'Europe, nicheur sur le pourtour méditerranéen, nous a rendu visite à Cessat et à Eynanças avec deux individus. Ces jeunes de l'année nous ont survolés les 20 et 21 août 2022, une première !

Rollier d'Europe

La Barge à queue noire a également été observée pour la première fois sur le site de migration. Elle niche à l'Est de l'Europe et hiverne en grande partie en baie de l'Aiguillon en Vendée.

Barge à queue noire

Actuellement, 194 espèces sont recensées sur la commune.

Jean-Louis Vareille, Patrick Précigout

Pour suivre les migrations :
www.migraction.net

LES VOIZ'AMIES PARTICIPENT AU RALLYE "NATUR'ELLES AVENTURES"

Nous sommes Audrey et Julie, deux jeunes femmes dynamiques, habitantes de Flavignac et nous nous lançons dans une nouvelle aventure, celle de participer au premier rallye électro féminin au monde. L'évènement se déroulera sur une semaine au mois de juin 2023 en Haute-Savoie. Voisines et amies, nous formons les Voiz'amies, le premier équipage de l'aventure.

Qu'est-ce que "NATUR'ELLES AVENTURES" ?
C'est une aventure qui mixe des étapes de rallye en voiture électrique et des treks d'orientation. Parrainé par Franck Dubosc, Natur'Elles Aventures soutient l'association Ma Terre N'Elles qui mène des actions en faveur de notre planète (sensibilisation des jeunes publics, développement de la mobilité verte…).

Pourquoi participons-nous à ce projet ?
En plus d'être un défi personnel, c'est aussi une aventure qui met en avant des valeurs qui sont importantes à nos yeux et que nous souhaitons promouvoir : la protection de l'environnement, la solidarité, l'entraide, le courage et la persévérance. C'est aussi pour nous une manière de démontrer aux femmes que nous pouvons toutes réaliser nos rêves.
Ce rêve-là est le nôtre et nous avons besoin d'aide afin de le financer. Nous avons la volonté de mettre en avant l'économie locale de notre région en véhiculant l'image de nos sponsors. Nous sommes à la recherche d'entreprises partantes pour nous soutenir et associer leur image à notre aventure et nos valeurs.

Ils nous soutiennent déjà :

SARL LAGEDAMONT
05 55 68 19 89
LE DORAT

ENEDIS L'ELECTRICITE EN RESEAU

handéo

La Maison Bleue

Un grand merci à nos conjoints et nos filles pour leur soutien sans faille et leur patience quotidienne.

LES VOIZ'AMIES VOIZ_AMIES VOIZAMIES@GMAIL.COM

RÉGLEMENTATION PLUi ESPACES BOISÉS CLASSÉS

Notre plan local d'urbanisme a classé comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement s'applique également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou des plantations d'alignements.

Ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Il entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement.

Toute personne souhaitant couper des arbres devra auparavant vérifier en mairie que ceux-ci ne font pas partie d'un espace boisé classé.

LE SERVICE ECOWATT

Cet hiver, si les capacités de production d'électricité sont insuffisantes, RTE et les pouvoirs publics peuvent décider de délestages ciblés.
Ceux-ci seront mis en œuvre par Enedis. Les coupures localisées et tournantes seront d'une durée d'environ 2h (le matin entre 8h et 13h, le soir entre 18h et 20h).
Une carte de l'état du réseau sur 4 jours est disponible sur le site internet ou sur l'application mobile « Mon ecowatt ».
Depuis « Mon ecowatt », il est possible de saisir votre adresse et de savoir si vous êtes concernés par le délestage.
Cette information sera disponible la veille de la coupure effective vers 17h. Téléchargez l'appli !

Rendez-vous sur monecowatt.fr

CES NOUVEAUX VISAGES DE L'AGRICULTURE DE FLAVIGNAC

Installés depuis moins de 2 ans à Flavignac, deux jeunes agriculteurs, par leurs activités professionnelles participent à la dynamique économique de Flavignac. Ils ont en commun des valeurs autour desquelles ils construisent leurs activités et leurs projets de vie. En expérimentant et innovant constamment dans leur pratique, ces éleveurs tirent profit des opportunités offertes par la nature pour en faire directement profiter le consommateur. Dans un monde agricole en pleine mutation, cette nouvelle génération ne se laisse en rien impressionner, ni même décourager, par les difficultés ou par les aléas sanitaires et climatiques. Nutrition de qualité et bien-être animal, gestion de l'eau, préservation de l'environnement… sont autant de défis qu'ils relèvent pour imaginer l'agriculture de demain mais aussi offrir le meilleur aux Flavignacois.

JULIEN BOUSIQUIER ÉLÈVE DES LAPINS

Julien Bousiquier est cuniculiculteur. L'un des rares producteurs de lapins de l'hexagone : Ils sont environ 800 en France et seulement une trentaine en Bio.

Installé depuis février 2021, il développe son élevage de lapins de chair en conversion vers l'agriculture biologique sur 6,5 hectares de la commune. C'est en fréquentant les magasins de producteurs locaux qu'il s'est rendu compte qu'un produit était très peu présent : la viande de lapin et les produits transformés à base de lapin. Le producteur le plus proche est dans l'Indre à 2h d'ici.

Sa production de lapins-chèvres (race de lapin locale originaire du sud-ouest), à savoir 420 lapins en 2022, est le reflet de son ambition de proposer des produits sains, avec un faible impact environnemental. Aussi, il s'attache au bien-être animal, élève ses lapins en structures mobiles à même l'herbe, produit ses céréales, son foin… et poursuit ses recherches pour arriver à l'autoproduction de pierres à minéraux.

Ces différents produits, lapin entier, demi, découpe de lapin sous vide, plats cuisinés, terrines, rillettes… sont à retrouver notamment à La Quincaill' & Vous et à l'office du tourisme Pays de Nexon – Monts de Châlus.

Sa volonté de faire toujours mieux, l'entraide entre producteurs, pratiquer le circuit court et partager ses valeurs avec ses clients l'animent. Aussi, Julien compte ouvrir en ce début d'année, une boutique sur l'exploitation.

Lapins des près – Julien Bousiquier
17, Busserolles 87230 Flavignac
06 95 72 45 77 - contact.julienBousiquier@gmail.com

FANETTE DUPLOUY PROPOSE DE LA VOLAILLE

Fanette Duplouy s'est lancée en avril 2022, dans la production en agriculture biologique de poulets de chair démarrés et de poulettes prêtes à pondre à destination des particuliers et des éleveurs du Limousin. La commercialisation de volailles prêtes à cuire vient compléter l'activité.

C'est la quête de sens dans son activité qui a amené cette ancienne ingénieure environnement, après une étude de marché, à entreprendre cette activité en lien avec ses valeurs. Ce travail n'est certes pas de tout repos, car la volaille est un animal sensible mais sur son exploitation à taille humaine, elle s'attache à considérer l'agriculture dans toutes ses dimensions : le produit bien sûr, mais également le respect du vivant, de ses volailles et de la terre qu'elle exploite, bien au-delà de ce que demande le label bio. Pour leur offrir de bonnes conditions de vie, ses poules sont élevées en petit cheptel et ont accès à l'extérieur le plus rapidement possible. La production d'une partie de ses céréales lui permet de maîtriser ses coûts et la qualité de ses produits.

Malgré le confinement, l'augmentation du coût de l'énergie, celui des céréales, la grippe aviaire qui maillent son début d'activité, son projet prévoit un agrandissement du cheptel afin de pouvoir proposer ses volailles tout au long de l'année et avec une diversité de races plus importante.

Pratiquant le circuit-court et surtout par volonté de tisser un lien fort avec le consommateur, elle vous reçoit, sur RV, pour de la vente à la ferme.

Fanette Duplouy
10, Busserolles 87230 Flavignac
06 58 92 66 24 - fanette.duplouy@hotmail.fr

RENTRÉE 2022-2023

La rentrée scolaire 2022-2023 a eu lieu le 1er septembre. L'effectif est de 87 élèves qui se répartissent de la façon suivante :

- **Petite Section / Moyenne Section** : 22 élèves (13+9). Enseignants : Cédric Reymond (directeur d'école) et Hélène Gady qui assure la décharge de direction les lundis.
- **Moyenne Section / Grande Section** : 23 élèves (14+9). Enseignante : Géraldine Tarlet
- **Grande Section / Cours Préparatoire** : 22 élèves (4+18). Enseignants : Marie Bénévent qui travaille à temps partiel et Hélène Gady qui effectue son complément de service, les jeudis et vendredis.
- **Cours Elémentaire 1 / Cours Élémentaire 2** : 20 élèves (12+8). Enseignante : Sophie Aumaitre

Les effectifs se maintiennent avec 87 enfants au lieu de 91 l'an passé.

Jour de rentrée pour les 1ères années de maternelle

DÉLÉGUÉS DE CLASSE

Pour la première fois à l'école, des délégués de classe ont été élus par leurs petits camarades. Leur but est de rapporter de nouvelles idées pour améliorer la vie scolaire.

TRAVAUX DIVERS

Des travaux de confort visuel ainsi que des économies d'énergie électrique ont été réalisés pendant l'été dans la classe de Cours Préparatoire. Des pavés leds ont été posés en même temps qu'un faux plafond en remplacement des vieux tubes néon.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eliez de Saint-Yrieix-la-Perche et la pose des pavés lumineux par les agents techniques.

Nouveau plafond classe de CP

Sous l'égide d'une proposition de la présidente du Comité de parents d'élèves, deux jeux ont été tracés dans la cour par les agents communaux. Ils permettent d'égayer et animer les récréations des enfants.

PROJET « À LA PORTE DE MON ÉCOLE »

Ce début d'année voit aussi se finaliser le projet « À la porte de mon école » mené par les classes de PS et CE1/CE2 de l'année scolaire 2021-2022.

À la porte de mon école est un projet pluridisciplinaire au cours duquel les classes participantes créent un livret de randonnée sous forme de topoguide avec USEP 87. Il s'agit de trouver un parcours, tracer le plan, relever des éléments remarquables de ce parcours, expliquer en quelques mots de quoi il s'agit et enfin de proposer des activités à réaliser lors de la randonnée.

Pour réaliser toutes ces étapes, les enfants de Flavignac ont été mis en situation d'acteurs : ils ont proposé, débattu et ont fait des choix sur les différents contenus avant de passer à la mise en forme des livrets.

Ceux-ci sont disponibles à l'école, en Mairie et également en téléchargement sur le site de la ligue 87 : https://laligue87-fol.org

Un panneau explicatif se trouve au départ de la randonnée.

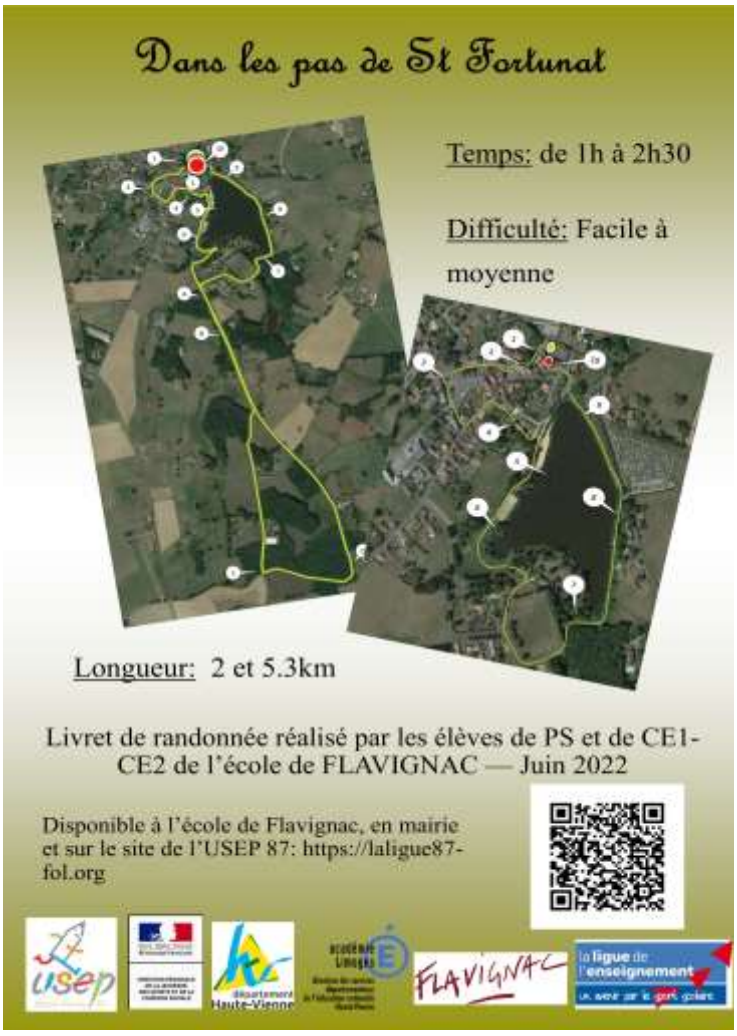

SPECTACLE DE NOËL

Les enfants du RPI Flavignac – Lavignac – Les Cars ont assisté au spectacle de Noël à la salle des fêtes de Flavignac le 15 décembre. Le spectacle interactif « Noël dans les tuyaux » était proposé par Isabelle Besse.

Il a été suivi de l'arrivée du Père-Noël.

FLAVIGNAC ET SES VILLAGES

Les noms de nos villages (suite) : les pierres et les eaux

Très logiquement, les éléments naturels caractéristiques ont été des sources évidentes pour baptiser des villages. Après l'examen des lieux tirant leur nom d'une situation en hauteur[1], il convient d'examiner les toponymes issus des autres caractéristiques naturelles : pierres, eau, végétation, animaux... Ces deux derniers thèmes seront traités ultérieurement.

JFB

LES PIERRES

LES CHEYROUX

Le village, probablement d'origine assez ancienne (attesté dès le 13e siècle), tire son nom du limousin *Chier-* ou *Cheir-*, issu d'une racine préceltique *car-* signifiant « pierre », « rocher ». Cela peut donc être une pierre ou un rocher remarquable ou encore simplement un amas de pierres important.

Figure 1 : Les Cheyroux

LASCAUX

Il faut reconnaître dans le nom de lieu Lascaux, l'article de langue limousine *las,* « les », qui s'est agrégé au mot, également de langue limousine, *coux* ou *caux* qui peut désigner des amas de pierres. Mais dans ce cas, le mot peut qualifier aussi de vieux murs de clôture, plus ou moins effondrés, des ruines…

Figure 2 : Lascaux

[1] Voir *Bulletin municipal* n° 94 de juillet 2022.

LES CHEVAILLES

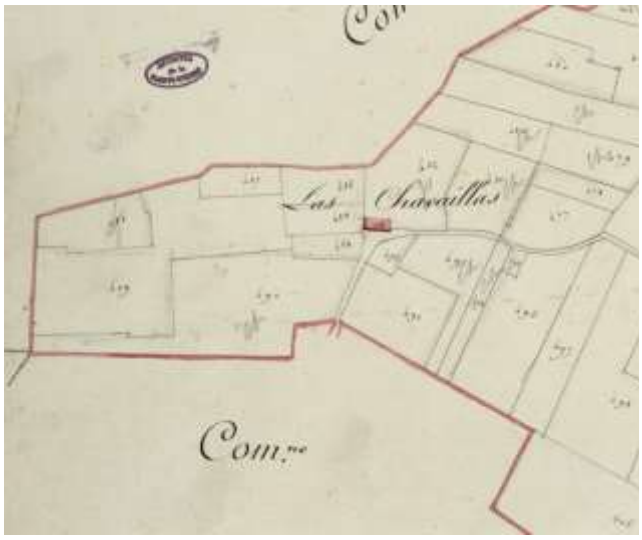

Figure 3 : Les Chevailles (ancien cadastre de Flavignac, vers 1814)

Situé à l'extrémité sud-ouest de la commune de Flavignac, la ferme des Chevailles, autrefois *Las Chavaillas*, se trouvait aux confins des anciennes paroisses des Cars et de Chenevières (aujourd'hui commune de Pageas). Son nom paraît dériver du mot de langue limousine *chavahlar,* qui signifie creuser, raviner. *Las chavalhas* désigne donc des ravines, voire des fossés ou des chemins creux. Faute de documentation plus précise, éventuellement archéologique, il est donc impossible de trancher entre élément topographique naturel ou œuvre de la main d'homme.

LES EAUX

Le thème de l'eau est forcément très présent dans la toponymie limousine et Flavignac ne fait pas exception. Pour le moment, ne sont retenus ici que les noms en rapport avec l'eau dans un état naturel. Les aménagements hydrauliques seront traités ultérieurement.

LA RIBIERE DE FLAVIGNAC ET LA RIBIERE DE TEXON

Le toponyme est très fréquent en Limousin. Il dérive du mot de langue limousin *ribiera*, lui-même issu du latin *riparia* qui désigne ce qui se tient sur la rive d'un ruisseau ou d'une rivière. Dans la pratique ce peut être la rive de n'importe quel cours d'eau, quelle que soit sa taille, voire par extension un pré humide envahi par les joncs. Les deux « Ribière » qui se trouvent sur la commune de Flavignac sont distinguées par leur appartenance à leur ancienne paroisse respective, Flavignac ou Texon. Celle de Texon est probablement à mettre en relation avec les rives de l'Arthonnet.

Figure 4 : La Ribière de Texon

Celle de Flavignac qui est peut-être à relier au ruisseau qui prend sa source vers Leugratte et devient en aval le ruisseau de la Forge, se décline aussi en « La Ribière » qui est probablement le site primitif, « La Petite Ribière » et, anciennement, « La Métairie de la Ribière ».

Il s'agit là des souvenirs d'un ancien domaine seigneurial probablement assez étendu et qui comprenait un petit château de la fin du Moyen Âge[2] ruiné, en partie détruit et remodelé au cours du 18e siècle. À la fin du Moyen Âge, le domaine appartenait à la famille de Saint-Fiel. Le pigeonnier de La Ribière, datable vers 1500, en constitue un des derniers vestiges.

Figure 5 : La Ribière de Flavignac (ancien cadastre de Flavignac, vers 1814)

Figure 6 : La Ribière de Flavignac (à droite l'ancien centre domanial médiéval de La Ribière avec son pigeonnier)

LA REBEYROLLE

Le nom de La Rebeyrolle, qui désigne un ancien moulin établi sur l'Arthonnet et les maisons qui l'accompagnent, est un diminutif de « La Ribière » signifiant « La Petite Ribière », au sens de lieu-dit plus petit. Le Moulin est probablement d'origine médiévale ; il semble avoir été une possession de l'ordre des Hospitaliers qui possédaient d'importants biens à Chenevières et Puybonnieux (aujourd'hui commune de Pageas). L'étang, situé aujourd'hui en aval du Moulin, est une création moderne. La retenue d'eau permettant le fonctionnement du moulin était à l'origine située immédiatement en amont.

Figure 7 : le moulin de la Ribière (ancien cadastre de Flavignac, vers 1814)

[2] « Une maison haute en pavillion, menassant de ruine par un costé non habité, et mazure y tenant, confrontant à la rue public, d'autre part à la chenevière [appelée du Chasteau] … et appartenant au dit sieur de Villautreix, Ecuyer demeurant à Faye, présente paroisse… », *Etats des Fonds de la paroisse de Flavignac*, 1748, n° 364-365 (Archives départementales de la Haute-Vienne, E dép. 66/G1 Flavignac).

EYVEAU

Ancien village de la paroisse de Texon, Eyveau est installé au bord de la vallée de l'Arthonnet, cours d'eau marquant l'ancienne limite avec la paroisse de Flavignac dans ce secteur. Autrefois, au pied du village mais sur la rive opposée, donc sur la paroisse de Flavignac, se trouvait un moulin du même nom. D'anciennes meules y furent retrouvées, il y a quelques années. Le nom Eyveau, autrefois orthographié Vaut, Vaud ou encore Evaux est directement issu du latin *vallis*, la vallée. Le préfixe *E-* ou *Ey-* semble être l'équivalent de « à » ou « en » en langue limousine, ce qui donne un sens voisin de « dans la vallée », « dans le vallon ».

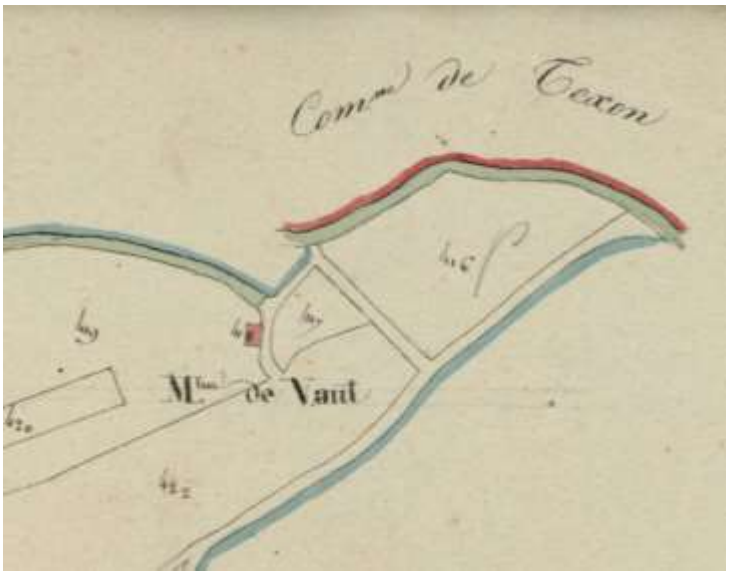

Figure 8 : le moulin disparu d'Eyveau (d'après l'ancien cadastre de Flavignac vers 1814)

Figure 9 : Eyveau (sur l'ancienne paroisse de Texon)

Figure 10 : Eygouttiéras

EYGOUTTIÉRAS

Ce nom, qui désigne un petit village dans la vallée de l'Arthonnet, semble provenir du limousin *gota* qui désigne à la fois une goutte, mais aussi un espace en pente avec des sources ou de petits filets d'eau. Il s'agit en l'occurrence de la désignation de terres humides.

LES FLAQUES

Le lieu-dit Les Flaques, autrefois *Las Flaccas* ou *Las Flaquas,* est attesté en 1552 comme une dépendance de l'abbaye de Solignac, par l'intermédiaire de son prieuré de Faye. Les bâtiments actuels qui portent ce nom sont cependant assez récents, car ils ne figurent pas sur le cadastre de 1814. De plus les parcelles sur lesquelles ils sont établis s'appelaient en fait en 1814 « Les Brousses ». Les parcelles nommées « Les Flaques » étaient situées quelques centaines de mètres plus au nord, au contact des parcelles nommées La Gane (voir ci-après). On est tenté de voir *a priori* dans le toponyme Les Flaques la désignation de petites étendues d'eau, de mares…, sens qui est attesté pour des lieux ainsi dénommés dans le nord de la France. Dans ce dernier cas cependant, le nom vient du flamand *vlacke* ou du picard *flake,* étymologie qui ne convient pas pour Les Flaques de Flavignac situé dans le domaine linguistique occitan. S'agirait-il alors d'un dérivé du mot limousin *flacar*, « battre au vent, cingler » mais qui peut aussi avoir le sens de « fléchir », « ployer » ou encore d'un dérivé direct du mot latin *flaccus*, « flasque », « mou » ? On reviendrait alors vers le sens de terrain mou, instable, bourbeux qui conviendrait assez bien à l'emplacement réel des parcelles Les Flaques dans la tête de bassin du ruisseau de Chazelas.

Figure 11 : LIEUX-DITS HABITÉS *et lieux-dits cadastraux vers Les Flaques et La Gane*

LA GANE

La Gane désigne aujourd'hui une ferme récente créée à la charnière des 19e-20e siècles et située à faible distance au nord du lieu-dit Les Flaques. Le toponyme est issu du latin *vadum*, le gué, devenu *wadana* sous l'influence du parler germanique arrivé dans nos régions avec les Francs, durant le haut Moyen Âge. Le mot a évolué en *gaana*, qui a fini par donner La Gane. Le mot désigne l'endroit où un ruisseau s'élargit et présente une plus faible profondeur, ce qui permet le passage d'une route ou d'un chemin ; la zone est souvent bourbeuse. La Gane de Flavignac est en effet installée à proximité de la traversée du ruisseau du Brouillet par une vieille route joignant à longue distance la région de Saint-Junien à la partie méridionale du haut Limousin.

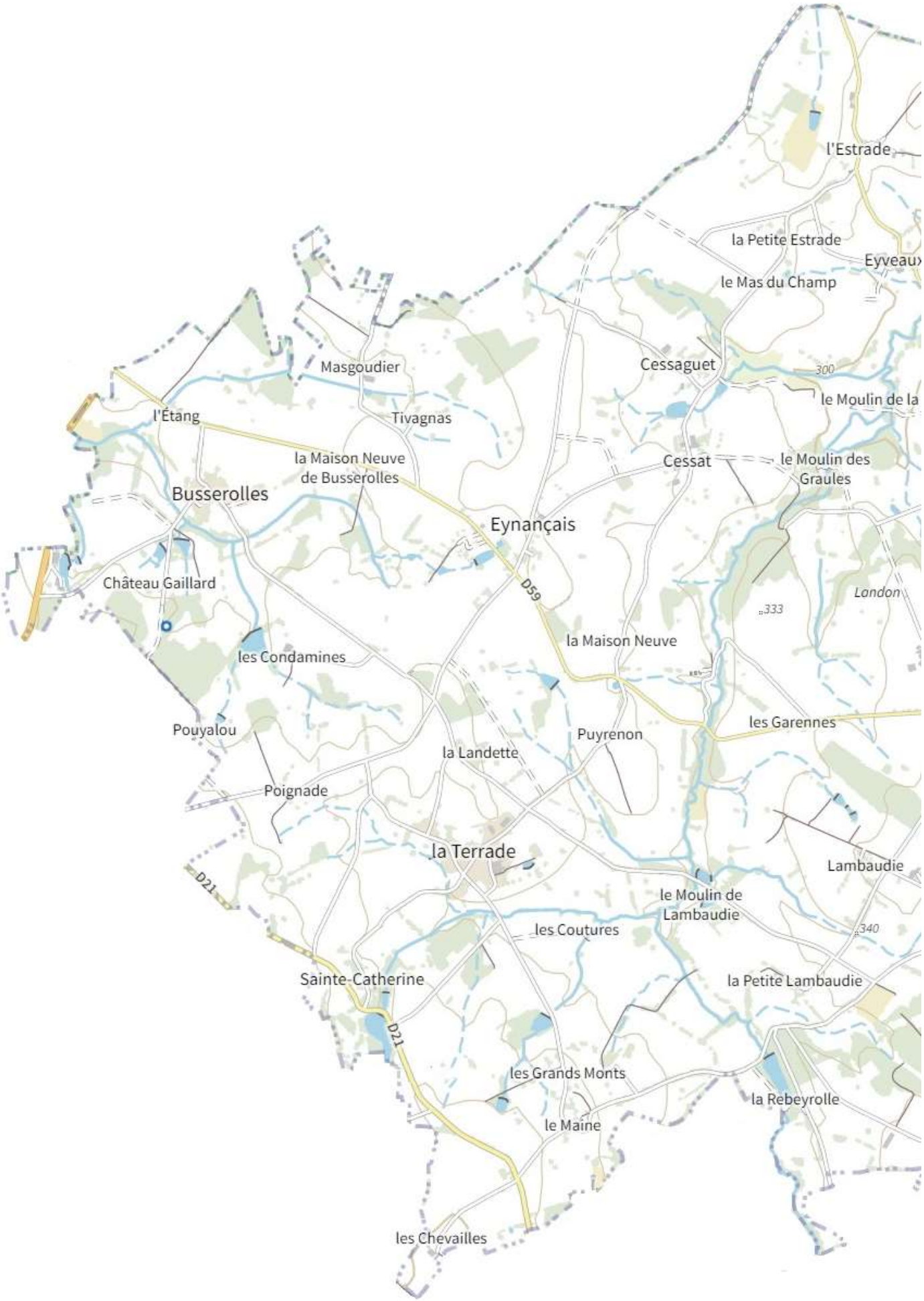
l'Estrade
la Petite Estrade
Eyveaux
le Mas du Champ
Masgoudier
Cessaguet
300
le Moulin de la
l'Étang
Tivagnas
la Maison Neuve
de Busserolles
Cessat
le Moulin des
Graules
Busserolles
Eynançais
Château Gaillard
D59
London
333
la Maison Neuve
les Condamines
les Garennes
Pouyalou
Puyrenon
la Landette
Poignade
la Terrade
Lambaudie
D21
le Moulin de
Lambaudie
les Coutures
340
Sainte-Catherine
la Petite Lambaudie
D21
les Grands Monts
la Rebeyrolle
le Maine
les Chevailles

la Ribière de Texon
346
Texon
300
Bas Texon
Puy Hoby
Borde
la Borde
Monrosier
la Bastide
D20
le Pont des Chèvres
D59A
Faye
D20
Foulenoux
le Païsseix
D59
358
D46
Lafarge
Beausoleil
le Buisson
Brelaudie
D46
FLAVIGNAC
D119
le Grand Clos
le Peyrat
le Brouillet
la Ribière
les Bouèges
les Chabannes
Bel-Air
367
D20
Leugratte
le Cheyroux
la Gane
le Puy Gourcy
Beyrand
Lascaux
400
les Flaques
Chazelas
376
le Puy Mazautier
0
500 m
Source : Géoportail

Par leur dynamisme, les associations améliorent le cadre de vie des habitants et participent, pour beaucoup d'entre elles, à l'animation de la vie locale. Les adhérents et bénévoles faisant partie des moteurs essentiels à leur bon fonctionnement, celles-ci sont en recherche constante de nouveaux membres.

ASSOCIATIONS GÉNÉRALISTES

APE FLAVIGNAC - LES CARS

Contact : aperpiflc@gmail.com
Page Facebook : APE flavignac les cars

Cette année, l'association des parents d'élèves du RPI Flavignac - Les Cars fait peau neuve !

Suite à la dissolution de l'ancienne association, un groupe de parents d'élèves a décidé de reprendre le flambeau et de créer une toute nouvelle association.
Son but ? Collecter des fonds pour aider l'école à financer des projets et du matériel.

Pour cela, une vente de gâteaux a déjà été organisée à la veille des vacances de la Toussaint et de fin d'année, ainsi qu'une vente de chocolats et de sapins de Noël.
L'idée est aussi d'organiser des moments festifs pour les enfants et de faire vivre la commune ! Ce fut le cas fin juin avec l'organisation d'une kermesse dans la cour de l'école de Flavignac.

L'association des parents d'élèves regroupe déjà une bonne quinzaine de parents dynamiques et motivés mais toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Rejoignez-nous !

FLAVIGNAC LOISIRS

Présidente : Agnès Lafarge, 5 rue Michelet
05 55 39 12 11

Le club des anciens a tenu son assemblée générale le mardi 10 janvier dernier.
Nous comptons à ce jour près d'une soixantaine d'adhérents. La moitié d'entre eux viennent de communes avoisinantes.

Au programme pour 2023 :

- la belote tous les mercredis après-midi ;
- le loto au moins une fois par mois : ce loisir a beaucoup de succès car il permet de distraire les personnes qui ne jouent pas à la belote.

En ce qui concerne les repas :

- 21 février : Mardi gras au Saint-Fortunat,
- 14 juillet : repas au Saint-Fortunat,
- 1er août : traditionnel pique-nique à la salle du 3ème âge
- 19 novembre : repas de fin d'année.

LES CARRIOLES

Contact : lescarrioles@gmail.com
Site web : www.lescarrioles.fr
Page Facebook : Association Les Carrioles

Retours sur la 11e édition du festival

La 11ème édition de l'Écofestival Les Carrioles a réuni environ 4 000 visiteurs sur l'ensemble du premier week-end d'août (soirée du vendredi incluse), sur le site du lac Saint-Fortunat à Flavignac. Nous notons un retour à la normale quant à la fréquentation après deux éditions en demi teinte marquées par le contexte sanitaire.

Le marché a réuni 71 exposants : 20 producteurs, 35 artisans et 11 associations. Les 2/3 des exposants sont de Haute-Vienne et les 3/4 du Limousin et du Nord de la Dordogne. Fidèles à ce mode de distribution depuis la naissance du festival, nous tenons à privilégier le "circuit court" en sollicitant des producteurs locaux, de la restauration, des artisans et des associations des alentours.

La programmation était dense, pour tous les âges. Chacun pouvait remplir sa journée d'un atelier, d'une balade, d'un spectacle, d'une crêpe, d'un concert…
Avec cette idée transversale de resserrer les liens qui nous unissent à la nature. Les artistes présents étaient unanimes sur notre accueil, évoquant « un des plus beaux festivals de l'été » sur leur parcours. Quant aux visiteurs, nombreux sont ceux qui sont venus 2 voire 3 jours, séduits par l'ambiance conviviale, l'éthique défendue, l'accessibilité (prix libre) ou encore la place laissée aux familles.

Nous remercions vivement la Commune de Flavignac pour l'accueil de notre manifestation pour la deuxième année consécutive, Nora et Alain Schneider pour le champ privé mis à disposition, Valérie Bethoule et La Quincaill' & Vous pour l'accueil de notre matériel et de nos réunions tardives.
Un énorme merci à l'équipe de bénévoles mobilisés pour certains toute l'année, pour d'autres toute une semaine pour que tout soit prêt, que personne ne se perde, que tout le monde trouve un stationnement, que tout le monde puisse manger et boire, que l'électricité fonctionne, ... Bref un travail intense, entre organisation et intelligence collective pour trois journées de festivités.

Nous souhaitons poursuivre nos activités sur le site de Flavignac et nous attelons dès l'automne à la programmation. N'hésitez pas à rejoindre l'équipe si le cœur vous en dit ! Cet hiver, nous proposerons également des temps conviviaux, soirée jeux, bal trad', …

À NOTER DANS VOS AGENDAS :
la 12ème édition se tiendra du vendredi 4 au dimanche 6 août

Pour ne manquer aucun rendez-vous, nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Internet : **https://flavignac.fr/** ainsi que la rubrique « manifestations » du site de l'Office de tourisme Pays de Nexon - Monts de Châlus : **https://tourisme-nexon-chalus.fr/**

COMITÉ DE JUMELAGE

Co-présidents : Mickaël Bourdolle, La Terrade
et Eric Coussy, 43 avenue Jean Jaurès
06 13 51 68 15 ou 06 22 91 58 01

40 années de partage, d'amitiés, de festivités ! À cette occasion, les Comités de jumelage de Dietenhofen et Flavignac vous invitent à participer au voyage qui aura lieu le week-end de **l'Ascension 2023 : du jeudi 18 au dimanche 21 mai**. Venez nombreux afin de faire perdurer ces échanges socio-culturels.

Les débuts de 2022 étant encore chaotiques au niveau sanitaire, nous avons commencé nos activités par le Marché de Producteurs le vendredi 29 juillet. Malgré un nombre restreint de producteurs, la soirée fut animée et joyeuse. Pour des facilités d'organisation, nous avons décidé de ne plus utiliser les services de l'Office de Tourisme.

Après trois années de restrictions, nous avons eu le bonheur de recevoir nos amis Allemands pour le traditionnel Marché de Noël Franco-Allemand, le samedi 26 novembre. Les retrouvailles furent chaleureuses et touchantes.

Après un pot d'accueil offert par la mairie, le week-end a été partagé entre les activités dans les familles accueillantes, les repas en commun et le marché : il fut intense et bien trop court.
Le départ du dimanche matin a été chargé en émotions et la séparation fut difficile.

Lors de ce court séjour, une réunion s'est tenue à la mairie concernant l'avenir de notre jumelage.
Les trajets étant de plus en plus onéreux, seule l'adhésion de nouvelles personnes ou familles pourra faire perdurer les échanges afin de permettre aux jeunes (et moins jeunes !) de se rencontrer, de nouer des relations amicales durables et de mieux percevoir leurs points communs.
Il a aussi été annoncé que si des personnes étaient intéressées pour travailler à Dietenhofen, le comité allemand serait heureux de les y aider.
N'hésitez pas à nous rejoindre dans cette aventure humaine, culturelle et essentielle pour les générations futures.

Nous vous proposons de venir nous rencontrer afin de découvrir notre association à l'occasion de notre concours de belote le dimanche 12 février 2023.
Et le samedi 11 mars 2023, venez plonger au cœur de leur gastronomie, lors de notre soirée Choucroute Allemande.
Réservations auprès d'**Éric, Mickaël ou Isabelle (06.43.93.86.66).**

Enfin, nous avons une pensée émue pour Josette Fleurat, en soutien pour Michel.

Le saviez-vous ?

La Commune de Flavignac est jumelée avec la ville allemande de DIETENHOFEN.

Le 22 mai 1982, il y a quarante ans, Monsieur Gaston Vergnaud, Maire de Flavignac et Monsieur Brauer, 1er adjoint au Maire Georg Dietrich ont signé un jumelage entre nos deux communes.
Ce jumelage est basé sur des relations amicales et mutuelles des peuples d'Europe et avec le désir d'assurer la vie commune des gens dans la paix et dans la liberté.

Dietenhofen est une commune allemande de Bavière dans le district de Moyenne Franconie distante de 1 050 kilomètres de Flavignac.
Elle compte aujourd'hui environ 6 000 habitants pour une surface de 62 km². Les villes les plus proches sont Ansbach et surtout Nuremberg à 30 kilomètres, ville de 520 000 habitants.
Économiquement, la ville peut compter sur la principale usine de Playmobil qui emploie 1 200 salariés.

Les énergies renouvelables sont très présentes, faisant de Dietenhofen une commune à énergie positive grâce à un parc éolien qui va s'agrandir, de nombreux bâtiments agricoles biomasse et beaucoup de bâtiments recouverts de panneaux photovoltaïques.

Depuis 40 ans, les échanges se pratiquent tous les ans, grâce aux comités de jumelage respectifs, soit au printemps vers le mois de mai ou pour le marché de Noël.

CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SAINT-FORTUNAT

Présidentes : Angélique 06 26 80 60 59 et Sandrine 06 50 60 58 70

L'association de Gymnastique Volontaire de Flavignac a repris les cours en septembre 2022. Deux nouveaux animateurs proposent des cours variés : Florian, le lundi soir de 20h à 21h et Jill, le jeudi de 15h à 16h.
Les cours se déroulent dans une ambiance très conviviale.

Une randonnée pédestre de 8 km a été organisée le dimanche après-midi 9 octobre à La Roche-l'Abeille sur le site de « La lande à serpentine de Saint-Laurent ». Une quarantaine de personnes était présente sous un soleil radieux. La sortie s'est terminée autour d'un goûter offert par l'association.

Une balade ornithologique et d'autres randonnées pédestres seront proposées pendant l'année.

La Gym Volontaire accueille toujours Ciné Plus en Limousin pour la projection d'un film par mois, le deuxième mercredi du mois.

UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

Président : René Paraud, 18 rue Jean Rateau
05 55 39 15 81

Encore une fois, une magnifique fête du cidre !
Comme les années précédentes, les adhérents de l'Union Cycliste et les nombreux bénévoles se sont mobilisés pour offrir une magnifique journée le 17 octobre et faire vivre une fête du cidre inoubliable.
Mais quelques semaines plus tard, le samedi 19 novembre, lors de l'assemblée générale, les responsables dont le président ont lancé un appel car l'équipe actuelle aux commandes depuis de nombreuses années aimerait l'aide de personnes pour préparer une transmission méritée.
Alors si vous aimez le vélo, le pratiquer en promenade ou en compétition, jeune ou plus âgé et si vous habitez Flavignac ou des villages proches, venez nous retrouver pour continuer à faire vivre un club aussi dynamique.

L'union Cycliste de Flavignac est un club qui a pour vocation la pratique du vélo (VTT et route), de la marche et de la course pédestre.
Étant affiliée à l'UFOLEP, elle peut vous délivrer des licences pour ces activités.

Voici le programme concocté par l'UCF pour le premier semestre 2023 :

- dimanche 22 janvier : VTT
- samedi 4 février : route
- dimanche 19 février : VTT
- samedi 1er avril : route
- samedi 17 juin : route
- dimanche 18 juin : VTT

Les départs se feront sur le parking de la salle des fêtes de Flavignac, à 8h30 pour le VTT et à 14H pour la route.
Vous pouvez, toutes et tous, vous joindre à nous que vous soyez licenciés ou non, sachant que les sorties dureront environ 3H.

L'UCF organise également 2 évènements UFOLEP :

- une rando VTT + pédestre le 19 février, entre 14 et 40 kms, départ salle des fêtes de Flavignac de 8h30 à 9h ;
- une demi-journée cyclo (sur route) le 18 mars, 54 et 86 kms, départ maison des associations à 13h45 (grand circuit) et à 14h30 (petit circuit).

CADANSES FOLK

Contact : 06 83 94 75 25 ou 05 55 37 58 57
http://cadansesfolk.org/

Polka, scottish et bourrée

Si vous ne connaissez pas la danse traditionnelle, si vous êtes curieux, si vous aimez danser, vous amuser entre amis, venez découvrir Cadanses Folk. Cette association s'est donnée pour mission de faire connaître et apprécier les danses et musiques traditionnelles : mazurkas, polkas, scottish, valses, bourrées à 2 ou 3 temps, cercles, sautières…

Depuis plus de 20 ans, cette association accueille nombre de danseurs apprentis ou plus confirmés un mardi sur deux de 20h30 à 22h30 dans la salle des fêtes de Flavignac. Un temps est d'abord réservé à l'apprentissage de nouveaux pas, de nouvelles figures grâce au talent et au savoir de notre animatrice Anne-Marie ; puis un petit bal, où chacun peut s'entraîner et danser, est animé par différents groupes musicaux : 'Nam l'i, Los tres d'àqui, Les fourmis dans les pieds, Tornarem, La Roulotte… Tout au long de l'année, des soirées festives nous réunissent : repas de Noël, soirée crêpes, petit bal entre amis…

L'association organise, comme tous les ans, **un réveillon le 31 décembre 2022** à Flavignac, ouvert à tous. Chacun apporte son repas et le partage avec les autres convives. Si vous êtes seul(e) ou sans projet, n'hésitez pas à vous joindre à nous pour un bon moment joyeux et convivial qui vous coûtera très peu.

Cet événement est aussi une **Scène Ouverte** : tous les musiciens traditionnels (accordéon diatonique, vielle, cornemuse, violon, clarinette…) sont cordialement invités à jouer et à animer, à tour de rôle ou ensemble, la soirée où chacun festoie, écoute et danse dans la bonne humeur en attendant les douze coups de minuit !

En 2023, l'association **Cadanses Folk** organisera une **veillée gratuite et ouverte à tous.** Plusieurs groupes de musique traditionnelle sont invités et raviront nos oreilles et notre plaisir à danser. Cette manifestation aura lieu le **samedi 4 février 2023** à la salle des fêtes de Flavignac.

Le samedi soir 18 mars, nous vous proposerons **un bal limousin/breton** avec des groupes limousin et breton. Un **stage d'apprentissage** l'après-midi permettra de découvrir **les danses bretonnes**.

Au cours de ces soirées, une buvette et une vente de gâteaux seront proposées aux participants. Réservez dès aujourd'hui les dates. L'ambiance sera bonne !

Nos ateliers ont repris en septembre ; mais il n'est pas trop tard pour découvrir la danse traditionnelle ! N'hésitez pas à pousser la porte de la salle des fêtes, vous serez toujours bien accueillis !

Vous pouvez retrouver la liste de toutes les associations de la commune sur notre site Internet :
https://flavignac.fr/category/associations/

Nov habitat 87

Toute notre énergie pour améliorer votre logement

avec France Rénov'

Le service public pour mieux rénover mon habitat

Les certificats d'économies d'énergie

Nouvelle-Aquitaine

Un projet de rénovation énergétique ? Une question sur les aides disponibles ?

05 55 14 88 42
contact@novhabitat87.fr
www.novhabitat87.fr

Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h.

Pour garantir un accès équitable au service sur toute la Haute-Vienne, les conseillers de Nov habitat 87 assurent des permanences régulières dans chaque communauté de communes. Attention, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous !
>> + d'info sur www.novhabitat87.fr/permanences/

Nov habitat 87 ***vous aide gratuitement et de manière neutre*** *à définir votre projet de rénovation énergétique.* ***Les conseillers vous informent des aides*** *auxquelles vous avez droit et vous orientent vers les organismes publics les plus adaptés à vos besoins.*

Nov habitat 87 ***est un service gratuit*** *proposé par le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV), le Conseil Départemental et les 12 communautés de communes du département, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.*

Nov habitat 87 est le service public de la rénovation énergétique en Haute-Vienne pour les particuliers (hors Limoges Métropole)

action portée par :

département Haute-Vienne

SEHV

Attention aux arnaques à la rénovation !
Pour rappel, les organismes publics (Anah, MaPrimeRénov'...) ne font jamais de démarchage en porte-à-porte ou par téléphone. Le démarchage téléphonique concernant la rénovation énergétique est d'ailleurs interdit depuis juillet 2020.
Merci de remonter les cas constatés à ***Nov habitat 87***

Calendrier 2023 de collecte des déchets

Pôle Environnement : 05 55 78 67 94 - environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr
www.paysdenexon-montsdechalus.fr

Les jours fériés, la collecte se fait le lendemain sauf pour les vendredis fériés où elle se fait la veille.

En 2023, votre jour de collecte ne change pas

Cochez votre jour de collecte : ❒ Lundi ❒ Mardi ❒ Mercredi ❒ Jeudi ❒ Vendredi

Pensez à sortir votre bac la veille au soir

❒ Semaine rose ❒ Semaine jaune

JOURS DE COLLECTE DES PRINCIPAUX SECTEURS (en cas de doute ou si vous ne retrouvez pas votre secteur, contactez nous au 05 55 78 67 94)

BUSSIÈRE-GALANT

■ MARDI SEMAINE ROSE : Les 4 Vents

■ MERCREDI SEMAINE ROSE : La Chausserie, Le Moulin de Firbeix, Les 4 Routes

■ MERCREDI SEMAINE JAUNE :

BUSSIÈRE BOURG 1 : Av. des Pradelles, Av. du Plan d'eau, Av. Richard Coeur de Lion, Place Ch. de Gaulle, Place 19 mars 62, ...

BUSSIÈRE GARE, ST NICOLAS COURBEFY, SECTEURS SUD / OUEST : Arsac, Contentigne, Fayollas, Joffreny, Mandieras, Le Mazet, La Goursaline, Le Fournial, La Petite Rivaille, Le Pinsaud, Le Pont Détruit, Peynissas...

■ VENDREDI SEMAINE ROSE :

SECTEUR NORD : Aurin, Chambertie, La Gacherie, Lambaudie, Lerodie, Le Roule

BUSSIÈRE BOURG 2 : Rapissat, Av. de Limoges, Lotissement des Vergnes, Rue des Roitelets

■ VENDREDI SEMAINE JAUNE :

SECTEUR EST : Brumas, La Renaudie, Bay, Charbonnier, Les Pradelles, Chateauneron, La Grange, La Rivaille, Le Grand Bois, Les Borderies, Les Vialles, Montcesseau, Poulinat, Vialotte

LES CARS

■ MARDI SEMAINE JAUNE : Les Petites Chevailles, Vaudeix

■ VENDREDI SEMAINE ROSE : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**

■ VENDREDI SEMAINE JAUNE : Les Borderies

CHÂLUS

■ MARDI SEMAINE ROSE : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**

■ MERCREDI SEMAINE ROSE : Les Boiges, Flayat

■ MERCREDI SEMAINE JAUNE : **SECTEUR SUD :** Chareilles, Gouhaud, La Jaligne, La Tionchardie, Le Lac, Piolet, Le Queroix

DOURNAZAC

■ MARDI SEMAINE ROSE : Fargeas

■ MERCREDI SEMAINE ROSE : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**

■ MERCREDI SEMAINE JAUNE : Gouhaud

FLAVIGNAC

■ LUNDI SEMAINE ROSE :

SECTEUR EST : Chazelas, La Ribière, Lafarge, Le Buisson, Le Paisseix, Le Pont des Chèvres, Leugratte, Monrosier, Route de Rilhac, Rue Brouillet, Rue de la Petite Ribière

■ MARDI SEMAINE JAUNE : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**

JANAILHAC

■ MARDI SEMAINE ROSE : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**

■ JEUDI SEMAINE ROSE : Betour

■ JEUDI SEMAINE JAUNE : Chamesseuze, Plaud

LAVIGNAC

■ LUNDI SEMAINE ROSE : **TOUTE LA COMMUNE**

MEILHAC

■ LUNDI SEMAINE ROSE : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**

■ JEUDI SEMAINE ROSE : Bostrichard

■ JEUDI SEMAINE JAUNE : **SECTEUR SUD :** Le Dognon, Mastrimont, Sarignac, La Vigne

NEXON

■ LUNDI SEMAINE JAUNE :

La Bouenne, La Croix Ste Valérie, Noyeras, La Forêt, Les Moulins, Le Moulin des Moulins

■ JEUDI SEMAINE ROSE :

CENTRE BOURG ET SECTEURS NORD / EST : Le Brouillet, Le Courdein, Étang de la Lande, La Grange, Montezol, Le Mas, Le Plantadis, Les Réserves, Sazerat, Vamet...

■ JEUDI SEMAINE JAUNE :

SECTEUR OUEST : Aixette, Biard, Sallas, Les Gannes

GARE : Av. Jean Jaurès, rue G. Brassens, rue A. Furelaud, rue M. Bastié...

SECTEUR SUD : Route de la Meyze, Stade, La Jaye, Lauzet, Les Vanneaux, Valette, Veyrinas, Les Grillières

■ VENDREDI SEMAINE JAUNE : Bellevue d'Aixette, Boumarèche, Le Pêchet, Valeix, Valette

PAGEAS

■ MARDI SEMAINE ROSE :

SECTEUR SUD : Chez Combes, Gabillou, Les Cimes, Les Dargeaux, Maitre Antony

■ MARDI SEMAINE JAUNE :

SECTEUR NORD : Chenevières, Chez Eymard, Chomas, La Grande Vergne, La Jourdanie / Basse Jourdanie, La Ribière, Le Mas / Moulin du Mas, Puybonnieux, Tirvailles

■ VENDREDI SEMAINE ROSE : **BOURG ET AUTRES HAMEAUX**

RILHAC-LASTOURS

■ VENDREDI SEMAINE JAUNE : **TOUTE LA COMMUNE**

SAINT-HILAIRE-LES-PLACES

■ LUNDI SEMAINE JAUNE : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**

■ VENDREDI SEMAINE JAUNE : L'Étang Juge, Les Renaudies, Pont de Lafarge

SAINT-JEAN-LIGOURE

■ MARDI SEMAINE JAUNE : **TOUTE LA COMMUNE**

SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES

■ MARDI SEMAINE ROSE : Mimolle, Chez Trois Quart

■ JEUDI SEMAINE ROSE : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**

SAINT-PRIEST-LIGOURE

■ MARDI SEMAINE ROSE :

SECTEUR SUD ET OUEST : Boucounour, Freyssinet, L'Hopital, La Bellaudie, La Cour, Route de Janailhac, La Croix d'Hervy, La Jugie, La Ribière, Les Lièvres, Le Bancaud, Le Bois de Bely, Le Fraisseix, Le Vergnol, Les Teonnières, Les Trois Hommes, Masgontier, Pampaly, Puymie, Tourdon, Violezeix

■ MARDI SEMAINE JAUNE :

BOURG ET SECTEUR NORD : Babaud, Château Elyas, La Côte, La Garenne, La Plagne, Lageas, Le Goulet, Le Mourier, Le Theil, Leyssenne, Pleinjoubaud

Quelques conseils :

- **Présentez votre bac plein** pour limiter le nombre de levées ;
- **Déposez-y uniquement des déchets non recyclables** pour réduire le poids facturé ;
- **Sortez votre bac la veille au soir** du jour de collecte et retirez-le de la voirie dès que possible ;
- **Pensez à l'entretien de votre bac** en le lavant régulièrement pour améliorer le vidage et l'hygiène ;
- **Présentez votre bac couvercle fermé**, sans tasser les sacs ;
- **Les sacs déposés à côté ou sur le bac ne sont pas collectés.**

Horaires déchèteries

www.syded87.org

SYDED Haute-Vienne — tous écocitoyens !

Châlus

Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h-11h45 / 14h-17h15

Les Ganes-Route d'Oradour sur Vayres

06 20 91 67 21

Nexon

Du mardi au samedi : 9h-11h45 / 14h-17h15

Voie de contournement

06 20 91 21 45

Votre médiathèque change d'horaires

Pour mieux répondre à vos besoins, les horaires de 3 médiathèques évoluent

à partir du 1er septembre,

CHÂLUS ET FLAVIGNAC : LE SAMEDI DE 9H30 À 12H30

(au lieu du samedi après-midi)

PAGEAS : LE VENDREDI DE 15H15 À 18H15

(au lieu du samedi matin)

RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

mediatheques.paysdenexon-montsdechalus.fr

TICKET CULTURE JEUNES

Tu as entre 3 et 25 ans ?
Tu habites au sein de la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus ?
Tu as envie de faire le plein de culture ?

Alors profites des Tickets Culture Jeunes !
Ce dispositif mis en œuvre depuis 2004 et financé par la Communauté de communes, permet aux jeunes du territoire, de bénéficier d'un tarif réduit unique (places à 3 €) sur les spectacles proposés par Le Sirque.

TICKET CULTURE JEUNES

Les Tickets Culture Jeunes sont à retirer contre 3 euros sur présentation d'une pièce d'identité (dans la limite de 2 tickets maximum par jeune et par manifestation) à l'Office de tourisme Pays de Nexon – Monts de Châlus à Nexon.

Pays de Nexon Monts de Châlus

Tél. 05 55 58 28 44
tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr
www.tourisme-nexon-chalus.fr

À la Médiathèque intercommunale de Flavignac

Vous trouverez un espace pensé, réorganisé, baigné de clarté, avec un mobilier coloré et accueillant.

Vous y (re)trouverez des **livres** pour la jeunesse, les ados et les adultes, en **gros caractères**, un **fonds région Limousin**, des **magazines**, des **CD**, des **DVD** et **des jeux de société** ainsi qu'un accès **WIFI** gratuit, deux postes **Internet** et 1 **tablette** numérique avec des applications sélectionnées avec soin.

7000 références vous attendent ! **Inscription gratuite**

RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Pays de Nexon Monts de Châlus

RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

mediatheques.paysdenexon-montsdechalus.fr

Mercredi : 14h - 18h - Vendredi : 16h - 18h - Samedi : 9h30 -12h30

DESTINATION PAYS DE NEXON - MONT DE CHÂLUS | TOURISME

UN NOUVEAU LOGO IDENTITAIRE POUR NOS BOUTIQUES

UN NOUVEAU MAGAZINE ANNUEL À VENIR

Dès février 2023, découvrez dans vos offices de tourisme et commerces de proximités notre tout nouveau magazine de destination.
Intitulé "L'Autentic", cette forme écrite provient de notre occitan local.

Au sommaire de celui-ci : de jolies balades, de beaux châteaux, des jardins colorés, des suggestions de visites, de l'actualité, des infos pratiques et beaucoup de gourmandises !

Bonne lecture !

NOUS RENDRE VISITE

6 bis, Place de la République
87800 NEXON

28, Av François Mitterrand
87230 CHÂLUS

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX-SOCIAUX

Office de Tourisme Pays de Nexon - Monts de Châlus

@tourismepaysnexonchalus

Office de Tourisme Pays de Nexon - Monts de Châlus
T. 05 55 58 28 44
tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr
www.tourisme-nexon-chalus.fr

©Benoît_M

Bouge Tes Loulous à Flavignac (enfants de 3 à 6 ans)
Bouge Tes Copains à Bussière-Galant (enfants de 6 à 12 ans)

Dans le cadre d'un projet **« d'éducation nature environnement pour un développement soutenable »** initié par **la Région Nouvelle-Aquitaine**, l'association **La *Soupape Sauvage*** et l'A.L.S.H. ont démarré cette année un grand projet à destination des enfants des accueils de loisirs. Il se déroulera sur 2 ans.

OBJECTIFS DU PROJET :

- **Participer à l'éducation et à la formation des enfants** : transmission de connaissances techniques lors d'animations (ateliers de reconnaissance, collecte, observations…) afin de comprendre et de mieux connaître son environnement ;
- **Donner l'envie d'agir par le contact avec la nature et l'expérimentation** (sorties thématiques sur le territoire en axant les observations sur la saisonnalité) ;
- **Informer de manière objective** : en collaboration avec des associations de protection et de préservation de la nature, les animateurs de la Soupape Sauvage relaient leurs connaissances auprès des enfants ;
- **Permettre à chacun de se faire sa propre opinion** afin de faire évoluer ses comportements : en proposant une pluralité de discours et en impliquant les enfants dans des actions concrètes ;
- **Développer des actions de science participative** : utilisation d'outils de science participative, fabriquer un outil spécifique, participer à des comptages d'espèces…

C'est ainsi que depuis le mois de février, les accueils de loisirs participent régulièrement, avec Mathieu Bassard, à des balades et des observations diverses (faune et flore).

Au programme cette année : rallye nature, valise du naturaliste, observation des insectes et des oiseaux, reconnaissance des arbres et des plantes sauvages des environs, découverte des champignons, collecte d'éléments naturels pour un cabinet de curiosités.

Contacts

Bouge Tes Loulous : 05 55 42 84 69

Bouge Tes Copains : 05 55 50 58 32

MON PARC NATUREL RÉGIONAL

Si vous lisez ceci c'est probablement que vous vivez dans un Parc naturel régional. Mais savez-vous réellement ce que cela signifie ?

Qu'est-ce qu'un parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional est un territoire qui s'engage pour la valorisation de son patrimoine naturel et culturel et pour le développement de modes de vie plus respectueux de l'environnement. Il a pour fondement un territoire rural, riche d'un patrimoine remarquable et relativement bien préservé des dégradations liées aux activités humaines.

Sous l'impulsion d'acteurs locaux, politiques et associatifs, un tel territoire peut être labellisé «Parc naturel régional». Ce classement est validé par un décret du premier ministre. Ces Parcs sont des territoires habités, reconnus au niveau national pour leur patrimoine.
Mais ce label n'est pas seulement une reconnaissance de la valeur du territoire. C'est aussi l'opportunité pour le territoire de se doter d'un outil qui permette de préserver, valoriser et développer les ressources locales, selon des objectifs fixés par les acteurs locaux eux-mêmes.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin est ainsi né, il y a plus de 24 ans, de la volonté des élus locaux et du milieu associatif d'initier des projets innovants et de faire vivre et perdurer la richesse du territoire.

Qu'est-ce que cela implique ?

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin couvre un large espace de 75 communes, dont les élus sont engagés dans la vie du parc. Ils définissent collectivement les projets et les missions qui seront menés par les agents du parc.
Ces missions se déclinent sous bien des formes : animations pour les scolaires et le grand public, aménagements et chantiers de restauration pour le patrimoine naturel et bâti, valorisation des ressources locales, de la culture occitane, etc.
Mais, il est important de noter que le Parc naturel régional Périgord-Limousin est avant tout un lieu de vie pour près de 50 000 habitants. Si les élus et les agents font vivre le parc au quotidien, le fonctionnement du parc repose sur l'échange, la concertation et l'association des forces vives du territoire. Habitants, professionnels et associations du territoire sont sollicités régulièrement pour prendre part aux différents projets. L'État d'esprit d'un PNR n'est pas de contraindre mais de convaincre.

LE RENOUVEAU DU PNR PÉRIGORD-LIMOUSIN

Pour conserver son label Parc naturel régional, le territoire doit, tous les 15 ans, élaborer une nouvelle charte. C'est plus qu'un simple document. Il s'agit d'un contrat co-construit par les communes, les intercommunalités, les Départements et la Région concernés et approuvé par la Région et l'État. C'est l'épine dorsale de l'action du Parc. Elle donne le cap et les objectifs à atteindre sur les thèmes d'enjeux de développement durable. La charte et le plan du Parc qui lui est associé définissent les orientations de protection, de mise en valeur et de développe- ment du territoire, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre durant 15 ans.

La procédure de révision pour la nouvelle charte 2026-2041 sera lancée prochainement. Durant 3 ans, le Parc se mobilisera pour donner à tous la possibilité de se rencontrer, d'échanger, et de s'exprimer sur cette charte.

Contact : Maison du Parc – La Barde
24450 La Coquille
Tel : 05 53 55 36 00
info@pnrpl.com

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)

2022, une année de records

Cette année 2022 a été marquée par des températures et un manque de précipitations record.

D'après les données de Météo-France, le mois de juillet a été **déficitaire de 84 %** au niveau du cumul des précipitations, faisant du mois de juillet le mois le plus sec jamais enregistré, cumulé avec **33 jours de vague de chaleur**.

90 % des cours d'eau français étaient en déficit en septembre.

Le SABV, dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), a initié en 2020 une concertation avec l'ensemble des acteurs de son territoire pour définir un ensemble d'actions visant « **une meilleure gestion partagée de la ressource en eau** ».

Cette réflexion a permis de définir les axes d'intervention du syndicat dans les futurs **Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques** (2023-2028) ***orientés vers*** :

*400 mm de précipitations en moins par rapport aux normales de janvier à novembre **

- *des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource*
- *une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques*
- *une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques*
- *une politique concertée du devenir de la gestion des étangs*
- *une participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en eau notamment en zones de captage*
- *des suivis analytiques*
- *des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels*
- *une communication-sensibilisation de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau*
- *une animation de proximité au service des usagers et de la ressource en eau*

Ces contrats feront l'objet d'une **déclaration d'intérêt général** précédée d'une enquête publique lors du dernier trimestre 2022, début 2023.

Nous vous encourageons, usagers et acteurs, à consulter les contrats qui seront à votre disposition dans les mairies et à donner votre avis lors de l'enquête publique.

SABV

*https://www.infoclimat.fr/climatologie/annee/2022/limoges-bellegarde/valeurs/07434.html?webmasters

NAISSANCES

Ethan BOUTEAUDOU le 9 mars à Limoges

Honorée, Henriette BRÉGÈRAS le 4 mai à Limoges

Jade DUCOLOMBIER le 13 août à Limoges

Giulian, Jean JAVELAUD BAILLY le 26 octobre à Limoges

Maé, Christophe, Thierry MOTA le 14 mars à Limoges

Léo, Jack, Alexander THYSEN le 5 décembre à Limoges

MARIAGES

Francis BINGHAM et Caroline Lara Marie SCHNEIDER le 15 juillet

Ludovic GATARD et Véronique LEBOUCHER le 17 septembre

Thomas, Olivier GAVINET et Stéphanie FRUGIER le 13 août

Philippe, Jean, François GÉRY et Nadine, Françoise, Marie-France MANDON le 25 juin

Francis PRADIER et Marie Corrine RÉSIDU le 26 février

DÉCÈS

Marie-Thérèse ANDRIEUX veuve ADAM le 18 juillet (transcription)

Josette, Martine BESSON épouse FLEURAT le 25 avril

Paulette Odette BRUNET veuve BOUSSEAU le 28 octobre

Robert, Jean CARTEAU le 13 janvier (transcription)

Germaine, Marie Josèphe CHARRUAU veuve VAUGOYEAU le 14 février (transcription)

René CHATAIN le 15 octobre

Jean-Pierre DARTHOUT le 22 août 2020 (transcription)

Hortense DELAGE veuve CHATAIN le 19 décembre (transcription)

Marie Thérèse DELHOMENIE épouse BOUTET le 5 décembre

Pierre DELHOMÉNIE le 16 juillet (maison de retraite Aixe-sur-Vienne)

Serge ESTIVAUD le 20 octobre

Lucette, Marize GIRAUD veuve BONNETAUD le 26 décembre (transcription)

Jean, Roland JEUDY le 14 février (transcription)

Pierre LAGNEAU le 19 juillet (transcription)

Germaine LANTERNAT veuve DELOTTE le 14 octobre (transcription)

Aimée Marguerite LASCAUX veuve GOURCEROL le 30 septembre (transcription)

Vida VILA le 6 novembre

Lynn Patricia WILSON le 21 juin

MAIRIE

Mairie de Flavignac
87230 Flavignac
05 55 39 11 14
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 14h - 17h
Mardi : 9h - 12h et 14h - 17h
Mercredi : 9h - 12h et 14h - 17h
Jeudi : 14h - 17h
Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h

Le secrétariat est fermé tous les samedis suivant un Conseil municipal.

Attention ces horaires sont susceptibles de modifications. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

PERMANENCE DU MAIRE

Christian DESROCHE :
lundi après-midi et mercredi matin sur RDV.

PERMANENCES DES ADJOINTS

Patrick PRECIGOUT :
samedi matin sur RDV.

Claudine PRADIER :
mercredi après-midi sur RDV.

François GAYOT :
samedi matin sur RDV.

Caroline DUPEYROUX :
mercredi matin sur RVD.

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

1er mardi du mois de 14h à 16h30 sur rendez-vous ou 05 55 78 55 16 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Bureau de Poste

Du lundi au vendredi de 13h45 à 16h30
Le samedi de 11h à 12h
Nouvel horaire pour la levée du courrier : 15h15

Électricité

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique, contacter les services de ENEDIS au 09 726 750 87.

Eau

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau, contacter le Service des Eaux des 3 Rivières au 05 55 04 09 09.

Téléphone

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone, contacter votre opérateur.

Ordures ménagères

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus au 05 55 78 67 94.

Horaires des déchèteries

Mise à jour 15/03/2021 - SYDED

	Châlus Les Ganes (D901) Route d'Oradour 06 20 91 67 21	**Nexon** Voie de contournement 06 20 91 21 45	**St-Martin-le-Vieux** ZA de « Bel Air » (D20) 05 55 31 02 11
Lundi	9h-11h45 14h-17h15	Fermée	9h-11h45 14h-17h15
Mardi	Fermée	9h-11h45 14h-17h15	Fermée
Mercredi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Jeudi	Fermée	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Vendredi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Samedi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15

Pensez zéro déchet !
Retrouvez toutes les informations du SYDED
05 55 12 12 87
www.syded87.org
@syded87